Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
059-215903782-20250624-2025_06_0064DE1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025
Publication : 02/07/2025

MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Note de synthèse du compte financier unique 2024 de la Ville de Marcq-en-Barœul



Table des matières

Introduction de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) 3
Le Compte Financier Unique 2024 4
Budget principal 7
Budget annexe HAD 8
L'autofinancement du budget principal 9
L'analyse des dépenses de la section de fonctionnement 12
Les produits de fonctionnement 17
L'analyse de la fiscalité 19
La dotation globale de fonctionnement (DGF) 21
Les dépenses d'investissement 23
Le financement de l'investissement 25
Le fonds de roulement ou excédent global du budget principal de la Ville 26
L'analyse de la variation de l'encours de la dette 27
La tranquillité et la sécurité urbaine 28
La transition écologique 29
La démocratie participative 33
L'animal en ville 35
Accompagner les marcquois dans leurs démarches 36
Une Ville au service des familles et de la jeunesse 37
Une Ville solidaire engagée auprès des seniors et des plus fragiles 39
L'éducation de nos enfants 39
Une politique sportive volontariste 41
La culture & le patrimoine 43
Les autres activités du Pôle Vie de la Cité 44
L'égalité femmes-hommes 46
La politique de la ville 47
Le logement 48
L'innovation numérique au cœur de la Ville 49
Le cadre de vie et la qualité urbaine de la Ville 50
Les moyens humains internes au sein de la Ville de Marcq-en-Barœul 53

Introduction de l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Évoqué de longue date dans le secteur public local, le compte financier unique (CFU) est expérimenté depuis l'exercice 2021.

Qu'est-ce le compte financier unique (CFU) ?

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Pendant l'expérimentation, les « budgets éligibles », qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produiront désormais chacun leur CFU.

Qu'apporte le CFU ?

- Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

La Ville de Marcq-en-Barœul est exemplaire dans le domaine car elle a été l'une des premières villes à basculer sa comptabilité en M57 et produire un CFU. Par ailleurs, notre indice de qualité comptable est élogieux à 96/100.

Contenu-type d'un CFU

Les maquettes de CFU ont toutes la même structure, en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés

Le Compte Financier Unique 2024

Le mandat pour la période 2020-2025 fut le mandat de toutes les inconnues comme jamais rencontré depuis l'après-guerre. Depuis 2020, trois grandes crises successives ont entaché ce mandat laissant les collectivités dans l'expectative devant des situations inédites.

Tout a commencé en 2020 avec la COVID, qui, au lendemain des élections municipales, a bloqué l'économie mondiale, plongé les pays et leurs habitants dans un abime face à l'inconnu de la crise sanitaire…

Après cette période, l'espoir de revivre normalement a été terni par des problèmes d'approvisionnement en matières premières. La relance de l'activité post-covid a engendré dans ce contexte une reprise importante de l'inflation, qui a été accentuée par le conflit Russo-Ukrainien générant une crise de l'énergie, accélérant la montée de l'inflation. Nous n'avions pas observé une telle augmentation depuis 40 ans.

Après avoir fait face et accompagné la population en pleine crise du COVID (centre de vaccination, masques, aides aux commerçants et artisans, soutiens aux associations… tout en voyant leurs recettes se dégrader), les collectivités n'ont pas été épargnées par cette inflation voyant leurs dépenses d'énergie flamber, les coûts des matières premières et des prestations croitre dans un contexte de recettes atones (à l'exception de la DMTO, très fluctuante).

Enfin, l'accentuation de l'interventionnisme de l'Etat pour faire face à ces crises a mis en exergue une crise de la dette et de la dépense publique, qui ont engendré une pression supplémentaire sur les collectivités dans un contexte économique incertain. Ce contexte a fait perdre, avec la mise en place des réformes fiscales profondes, les repères et la visibilité à court et moyen terme aux collectivités.

Les collectivités ont vécu au jour le jour durant ce mandat en soutenant la population et son territoire tout en subissant les contraintes externes et internes sur leurs budgets.

Ce CFU 2024 de la Ville de Marcq-en-Barœul est le dernier de ce mandat. Les Marcquois et les Marcquoises peuvent se réjouir de voir la situation financière de leur Ville se maintenir dans un tel contexte, sans avoir augmenté les impôts, sans avoir endetté la ville et sans avoir augmenté outre mesure les tarifs des services à la population tout en ayant maintenu un haut niveau de service public.

Vous découvrirez une situation financière très satisfaisante et sereine pour l'avenir au regard des crises vécues depuis 2020.

Le budget principal de la Ville 2024 se termine avec une épargne de 7.8M€. Elle est jugée très satisfaisante et confortable (7.3M€ en moyenne sur la période 2020-2024). C'est le fruit d'une gestion rigoureuse, qui a permis de maintenir et de développer des services à la population de qualité, de soutenir le tissu associatif et scolaire dans la Ville.

Cette épargne a permis d'autofinancer une partie des investissements s'élevant à 17.5M€ en 2024 et **de 75M€ sur la période 2020-2024 (100M€ d'engagements entre 2020 et 2025) sans endetter la Ville, sans augmenter les impôts** et sans dégrader la situation financière de la Ville, qui affiche une trésorerie de 18.4M€ au 31 décembre 2024.

Après une année 2023 sanctionnée par de fortes hausses sur l'énergie, l'alimentaire et les salaires, les dépenses de fonctionnement 2024 ont légèrement diminué de 1% (-431K€). La poursuite des mesures en faveur des salaires et le maintien d'un haut niveau de service à la population marcquoise ont été compensés par une régression des dépenses liées à l'énergie et à la restauration scolaire des écoles

privées. Par ailleurs, les recettes ont progressé de 2,3% (+1,2M€) malgré l'impact persistant de la crise immobilière sur la DMTO (-170K€).

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse de 1.3M€, soit -14,1%, en raison notamment : - d'une baisse de la facture d'énergie grâce à une baisse des tarifs et une baisse de la consommation des bâtiments, conséquence de nos investissements, - d'une baisse des dépenses de restauration scolaire suite au transfert aux écoles privées.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 360K€ (+1.2%) en raison de mesures en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires par les dépenses contraintes, réglementaires et celles à l'initiative de la Ville.

Les autres charges courantes (chapitre 65) progressent de 783K€ (+12,8%) s'expliquant par un soutien renforcé au CCAS, aux sports (participation à l'organisation des jeux olympiques), aux commerçants et les subventions versées aux écoles privées suite au transfert de la restauration scolaire.

Enfin, notons la diminution de la pénalité SRU en 2024 de -240K€ (-52%).

Les recettes de fonctionnement ont quant à elles progressé de 1,2M€, soit 2,3%.

La progression des bases fiscales, c'est-à-dire une revalorisation des bases et une progression des bases physiques, engendrant +764K€ de recettes supplémentaires et l'augmentation des recettes exceptionnelles de +691K€ (placement de la trésorerie, charges rattachées non consommées), permettent d'absorber la baisse de 170K€ de la DMTO (-6,1%) et de 311K€ des produits des services (-8,7%).

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'affichent à 17,5M€ avec la poursuite du programme d'investissement de la mandature pour 17,1M€ et des réserves foncières pour 444K€. Les investissements ont été financés par :
- les 7,8M€ d'épargne,
- 2M€ de subventions,
- et 1,4M€ d'autres recettes (FCTVA, subventions…), soit un montant total de 11,1M€.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'année fait apparaitre un résultat global de clôture en recul de 6,4M€, qui est financé par notre fonds de roulement. Ce dernier passe de 20,8M€ à 14,4M€, auquel il faut ajouter le fonds de roulement du budget HAD de 4,6M€, pour obtenir le montant de notre trésorerie en début d'année 2025.

Budget principal

Budget Principal Ville 2024		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	52 942 295,51	9 809 758,70	62 752 054,21
	Dépenses	-46 926 178,04	-17 894 034,38	-64 820 212,42
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (A)		**6 016 117,47**	**-8 084 275,68**	**-2 068 158,21**
RESULTAT REPORTE 2023 (B)		**17 955 561,62**	**-1 486 659,42**	**16 468 902,20**
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2024 (A+B=C)		**23 971 679,09**	**-9 570 935,10**	**14 400 743,99**
Restes à réaliser	Recettes			0,00
	Dépenses		-1 853 924,66	-1 853 924,66
	SOLDE (D)	**0,00**	**-1 853 924,66**	**-1 853 924,66**
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 (C+D)		**23 971 679,09**	**-11 424 859,76**	**12 546 819,33**

L'instruction budgétaire M57 présente ainsi comptablement le compte financier unique du budget principal de la Ville en 2024. Il reprend les mouvements comptables entre les deux sections et les reports des résultats des exercices antérieurs, qui sont repris en partie dans la section d'investissement.

L'analyse financière des comptes sera développée dans la présente note.

Cependant, il convient d'apprécier un résultat brut de clôture de 14,40M€.
Ce dernier permettra de comptabiliser les reports de crédits en dépenses pour 1,9M€, afin d'afficher un résultat net de clôture de 12,55M€.

Budget annexe HAD

Budget HAD 2024		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	1 683 973,27	10 607,81	1 694 581,08
	Dépenses	-637 454,59	-47 738,88	-685 193,47
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (A)		**1 046 518,68**	**-37 131,07**	**1 009 387,61**
RESULTAT REPORTE 2023 (B)		**3 445 392,54**	**190 992,66**	**3 636 385,20**
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2024 (A+B = C)		**4 491 911,22**	**153 861,59**	**4 645 772,81**
Restes à réaliser 2024	Recettes			0,00
	Dépenses		-32 338,59	-32 338,59
	SOLDE (D)	**0,00**	**-32 338,59**	**-32 338,59**
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 (C+D)		**4 491 911,22**	**121 523,00**	**4 613 434,22**

Le budget annexe « Hippodrome et Activités Diverses (HAD) » suit également l'instruction budgétaire M57 et intègre principalement les activités du site de l'hippodrome. Ce budget est également étendu à d'autres activités qui sont éligibles à la TVA. Cela inclut l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement de certains équipements, bâtiments appartenant à la Ville et l'ensemble des baux commerciaux, AOT...

Ainsi, le résultat net de clôture s'affiche alors à 4,6M€.

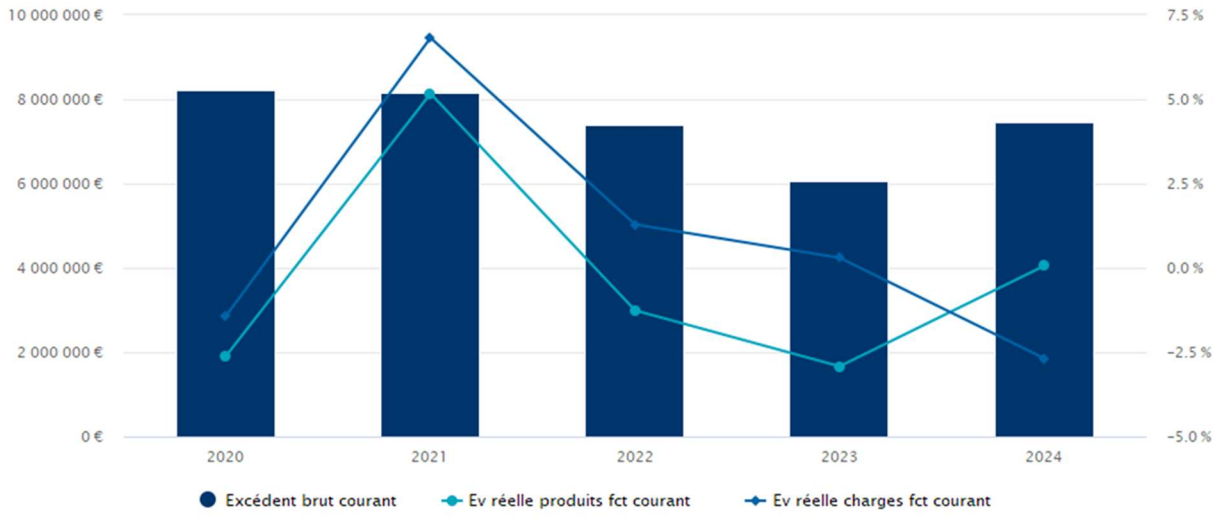
L’autofinancement du budget principal

€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fct. courant	45 524 758	48 643 635	50 575 655	51 456 013	52 414 061
- Charges de fct. courant	37 301 135	40 483 709	43 177 876	45 385 308	44 962 609
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**8 223 623**	**8 159 926**	**7 397 779**	**6 070 705**	**7 451 451**
+ Solde exceptionnel large	**- 846 608**	**44 541**	**- 149 981**	**150 579**	**390 112**
= Produits exceptionnels larges*	342 104	47 701	32 486	160 997	391 875
- Charges exceptionnelles larges*	1 188 712	3 160	182 467	10 417	1 763
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**7 377 014**	**8 204 467**	**7 247 798**	**6 221 284**	**7 841 563**
- Intérêts	0	0	0	0	0
= EPARGNE BRUTE (EB)	**7 377 014**	**8 204 467**	**7 247 798**	**6 221 284**	**7 841 563**
- Capital	0	0	0	0	0
= EPARGNE NETTE (EN)	**7 377 014**	**8 204 467**	**7 247 798**	**6 221 284**	**7 841 563**

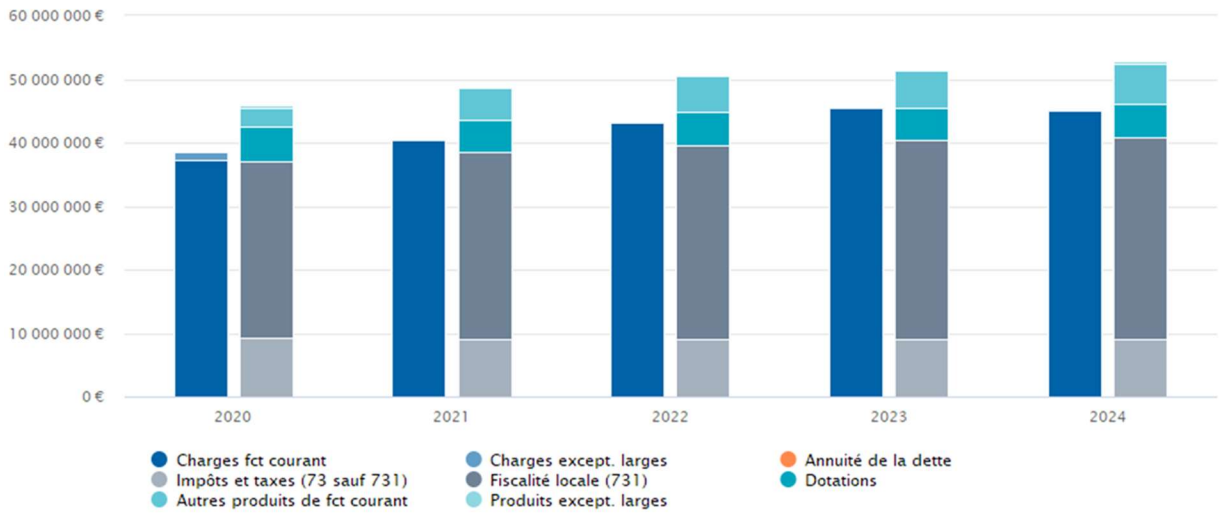
En raison d’une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,9%) et de l’augmentation des produits (+1,9%), l’autofinancement net augmente de 1,6M€.

Pour la première fois depuis 2020, nous constatons une inversion de l’effet ciseau. C’est à dire que les recettes progressent plus rapidement que les dépenses liées à : - la baisse de l’inflation, - l’optimisation des dépenses, - la dynamique de nos recettes.

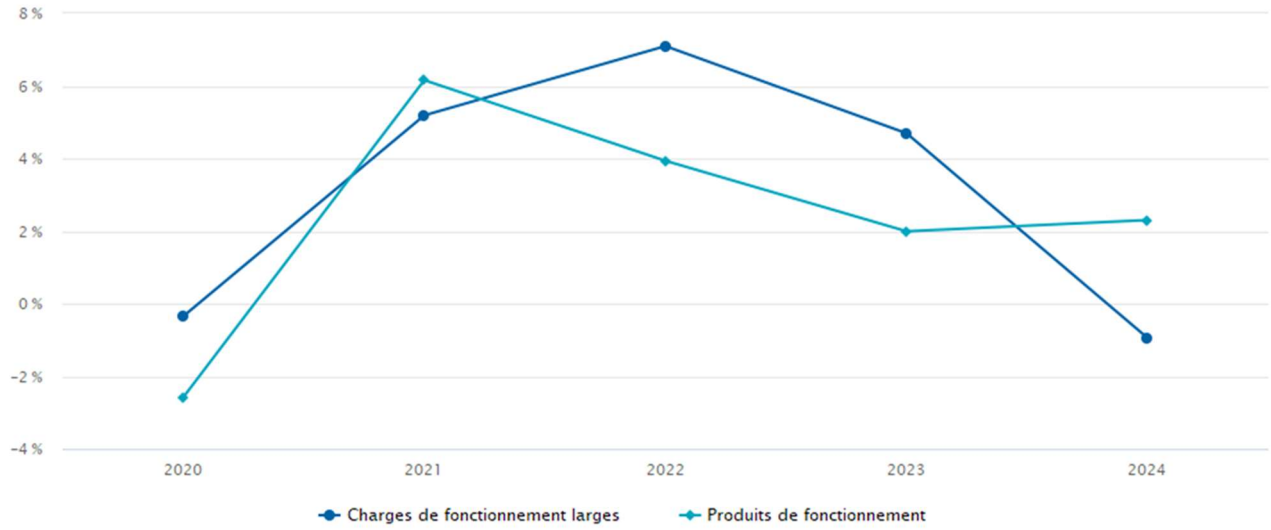
Excédent brut courant



Charges et produits de fonctionnement



Evolution nominale du fonctionnement



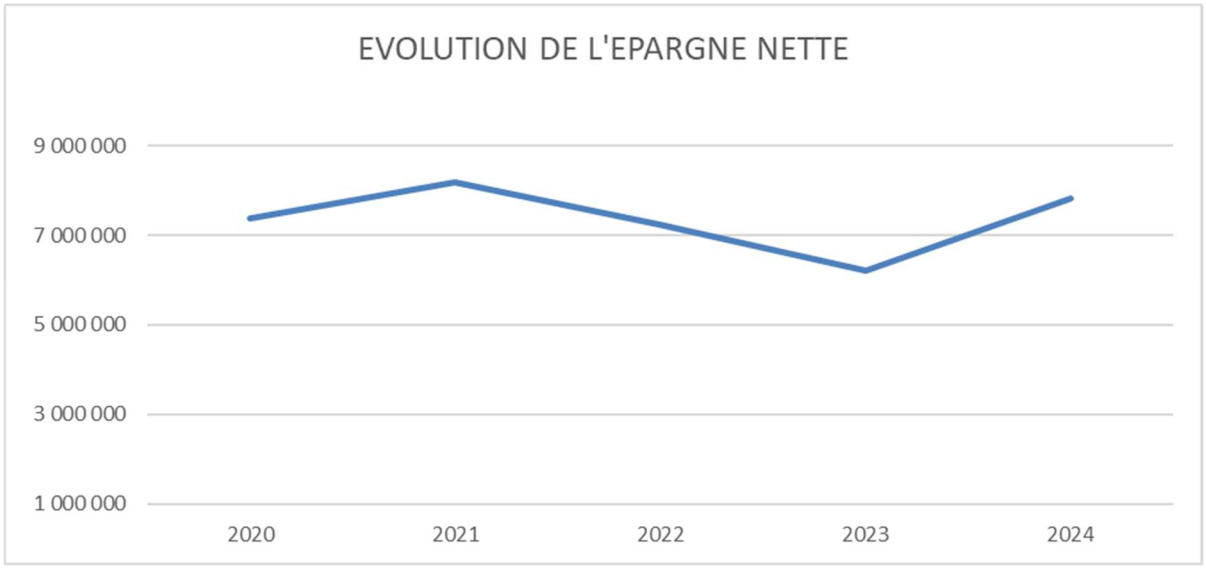
On peut constater l'inversion de l'effet ciseau en 2024, avec une progression plus rapide des recettes que des dépenses.

L'autofinancement net est de 7,4M€ en moyenne sur la période 2020-2024.

Les recettes de fonctionnement 2024 progressent de +1,9%. Elles ont été plus dynamiques que les dépenses de fonctionnement, en baisse de 1%. Aussi, le niveau d'épargne 2024 a augmenté d'1,6M€.

L'année 2024 se termine ainsi avec un autofinancement net de 7,84M€.

	2020	2021	2022	2023	2024
Excéd. brut courant / Produits Fonctionnement	17,9%	16,8%	14,6%	11,8%	14,1%
Epargne de gestion / Produits Fonctionnement	16,1%	16,8%	14,3%	12,1%	14,8%
Epargne brute / Produits Fonctionnement	16,1%	16,8%	14,3%	12,1%	14,8%
Epargne nette / Produits Fonctionnement	16,1%	16,8%	14,3%	12,1%	14,8%
Epargne nette / Dépenses d'investissement (hors dette)	52,5%	102,9%	45,5%	31,6%	44,7%
Emprunt / Dépenses d'investissement (hors dette)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Encours au 31/12 / Produits Fonctionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Annuité / Produits Fonctionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



L’analyse des dépenses de la section de fonctionnement

€	2020	2021	2022	2023	2024	%/Fct	Evol 24/23
Charges fonctionnement courant strictes	**37 301 135**	**40 194 404**	**42 888 747**	**44 922 083**	**44 738 934**		
Charges à caractère général	7 133 232	7 577 463	8 515 710	9 403 708	8 076 476	18%	-1 327 232
Charges de personnel	26 389 118	27 068 878	28 517 215	29 376 760	29 737 542	66%	360 781
Autres charges de gestion courante	3 778 786	5 548 063	5 855 822	6 141 614	6 924 916	15%	783 302
Atténuations de produits	**0**	**289 305**	**289 129**	**463 225**	**223 675**		
Contribution SRU	0	289 286	289 129	463 225	223 675	0%	- 239 550
Solde atténuations de produits	0	19	0	0	0	0%	0
Charges fonctionnement courant	**37 301 135**	**40 483 709**	**43 177 876**	**45 385 308**	**44 962 609**		**- 422 699**
Charges exceptionnelles larges *	1 188 712	3 160	182 467	10 417	1 763	0%	- 8 654
Charges fonctionnement hs intérêts	**38 489 847**	**40 486 869**	**43 360 343**	**45 395 726**	**44 964 372**	**100%**	**- 431 353**

Les charges de fonctionnement s’affichent à 45M€M€ avec une diminution de -1%/2023 contre une hausse moyenne de 4% sur la période 2020-2024.

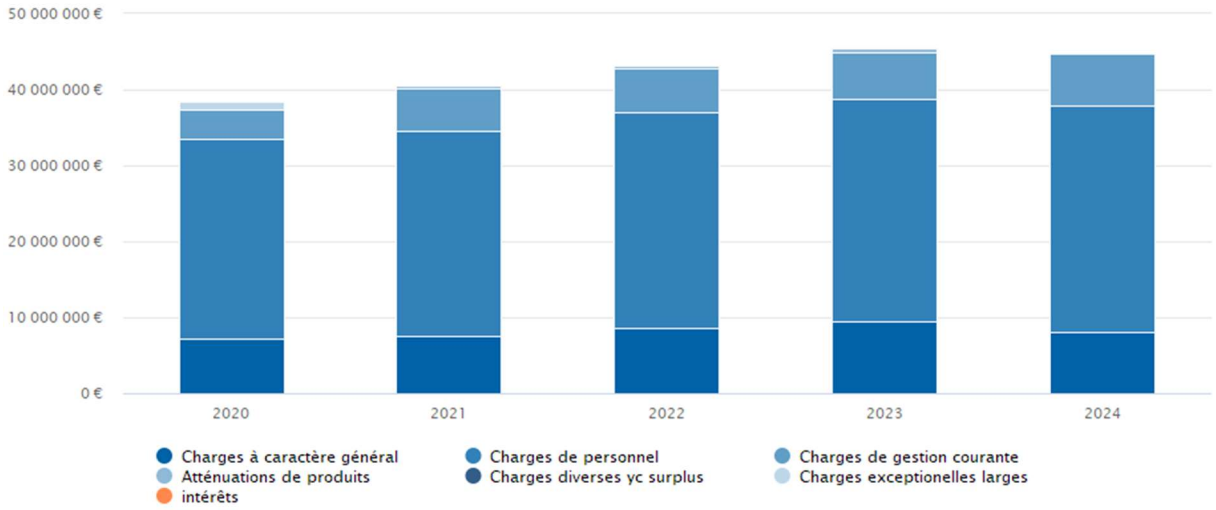
	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Charges fonctionnement courant strictes	**4,7%**	**7,8%**	**6,7%**	**4,7%**	**-0,4%**
Charges à caractère général	3,2%	6,2%	12,4%	10,4%	-14,1%
Charges de personnel	3,0%	2,6%	5,4%	3,0%	1,2%
Autres charges de gestion courante	16,3%	46,8%	5,5%	4,9%	12,8%
Atténuations de produits	**0,0%**	**0,0%**	**-0,1%**	**60,2%**	**-51,7%**
Contribution SRU	0,0%	0,0%	-0,1%	60,2%	-51,7%
Solde atténuations de produits	0,0%	0,0%	-100,0%	0,0%	0,0%
Charges fonctionnement courant	**4,8%**	**8,5%**	**6,7%**	**5,1%**	**-0,93%**
Charges exceptionnelles larges *	-80,4%	-99,7%	n.s.	-94,3%	-83,1%
Charges fonctionnement hs intérêts	**4,0%**	**5,2%**	**7,1%**	**4,7%**	**-1,0%**
Inflation budgétaire	3,4%	1,6%	5,3%	4,8%	1,8%

Les dépenses de fonctionnement baissent de 431K€ (-1%).

Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de 14,1% (-1,3M€) en raison notamment : - d’une baisse de la facture d’énergie grâce à une baisse des tarifs et une baisse de la consommation des bâtiments, conséquence de nos investissements et d’une optimisation de la gestion, - d’une baisse des dépenses de restauration scolaire suite au transfert aux écoles privées.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 360K€ (+1.2%) en raison de mesures en faveur du pouvoir d’achat des fonctionnaires par les dépenses contraintes, réglementaires et celles à l’initiative de la Ville.

Charges de fonctionnement



Les autres charges de gestion courante représentent les primes, les aides, les subventions, les admissions en non valeurs, les réciprocités et les forfaits externats scolaires, le remboursement ou l'annulation des activités... Elles augmentent de 783K€, soit +12,8%, principalement en raison du soutien renforcé au CCAS, aux sports (participation à l'organisation des jeux olympiques), aux commerçants et des subventions versées aux écoles privées suite au transfert de la restauration scolaire (+615K€).

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les activités liées aux ressources humaines s'exercent à travers 3 pôles identifiés :

- La gestion du statut, des rémunérations et du suivi des carrières
- L'emploi, les compétences et la communication interne
- La prévention et la santé

Au-delà de ces attributions, l'on peut citer le suivi de la masse salariale (qui représente le poste le plus important des dépenses de fonctionnement), la réalisation d'études et de rapports (Rapport social unique, rapport égalité Hommes Femmes…) la gestion des temps, l'organisation des instances paritaires, la démarche de reclassement et de mobilité, le recrutement, la préservation du dialogue social.

Chacun des domaines, qu'il relève de la paie, du statut, des recrutements, des retraites, ou encore du suivi médical sollicite une technicité de plus en plus pointue, qu'il convient de souligner.
Une technicité à la hauteur des enjeux RH d'aujourd'hui et de demain :

La Ville de Marcq-en-Barœul affiche au 31 décembre 2024 un effectif de :
814 agents rémunérés au 31/12/2024 à la Ville (496 femmes et 318 hommes).
Et une moyenne de 620 équivalents Temps Plein (ETP) à la Ville
Une masse salariale de 29 737 540 euros (Compte Financier Unique 2024 Ville)

CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL :

Le chapitre 012 du budget Ville regroupe notamment les éléments de rémunération du personnel, les cotisations, l'assurance statutaire et la médecine préventive.

L'évolution entre le CFU 2023 et le CFU 2024 est de +1.23%.

Dépenses	CFU 2023	CFU 2024	Evolution	Evolution CFU/CFU
Masse salariale	29 376 760	29 737 540	+360 780 €	+ 1.23 %

Cette évolution intègre :

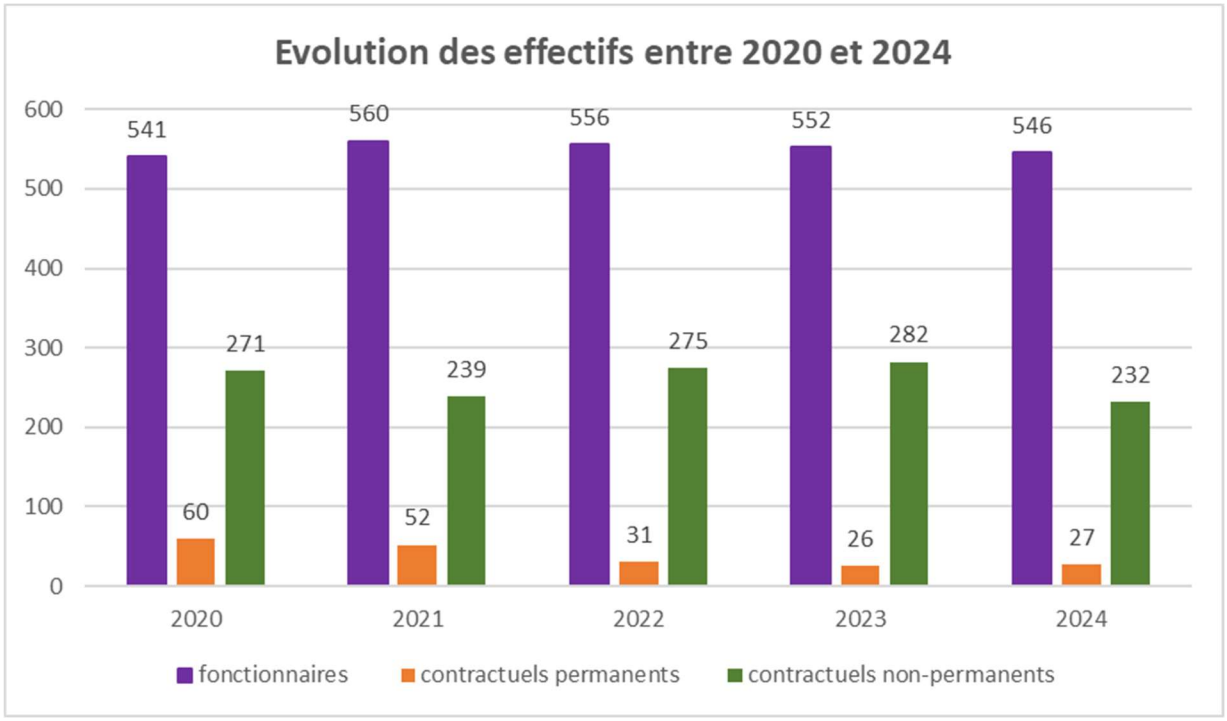
Un volume important de dépenses règlementaires et contraintes :

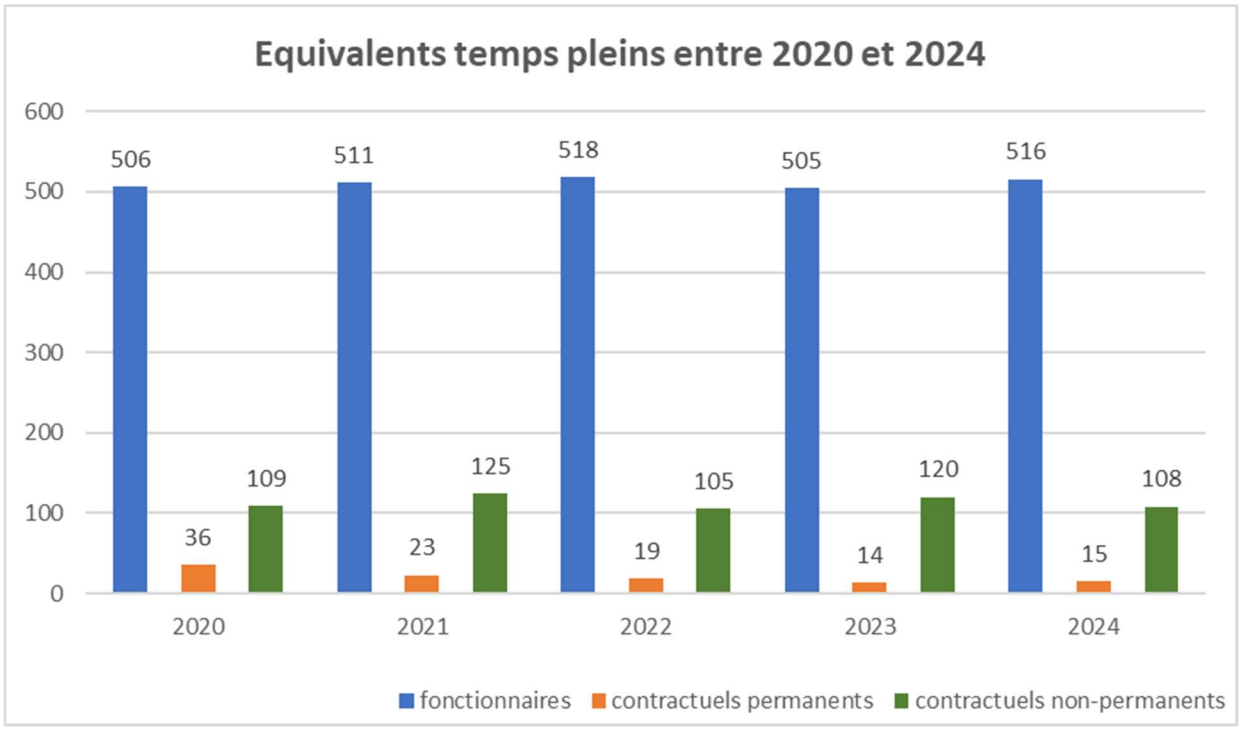
- La revalorisation indiciaire au 1er Janvier 2024 : ajout de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics 317 185 €
- L'indemnité de fin de contrat aux agents contractuels 185 500 €
- Les régularisations et ajustements (Maladie, validations de service) 146 000 €
- La médecine professionnelle 103 700 €
- Les élections européennes et législatives 135 000 €
- Les assurances statutaires 180 000 €
- L'ajustement lié à l'encadrement d'enfants en situation de handicap durant les centres 119 000 €

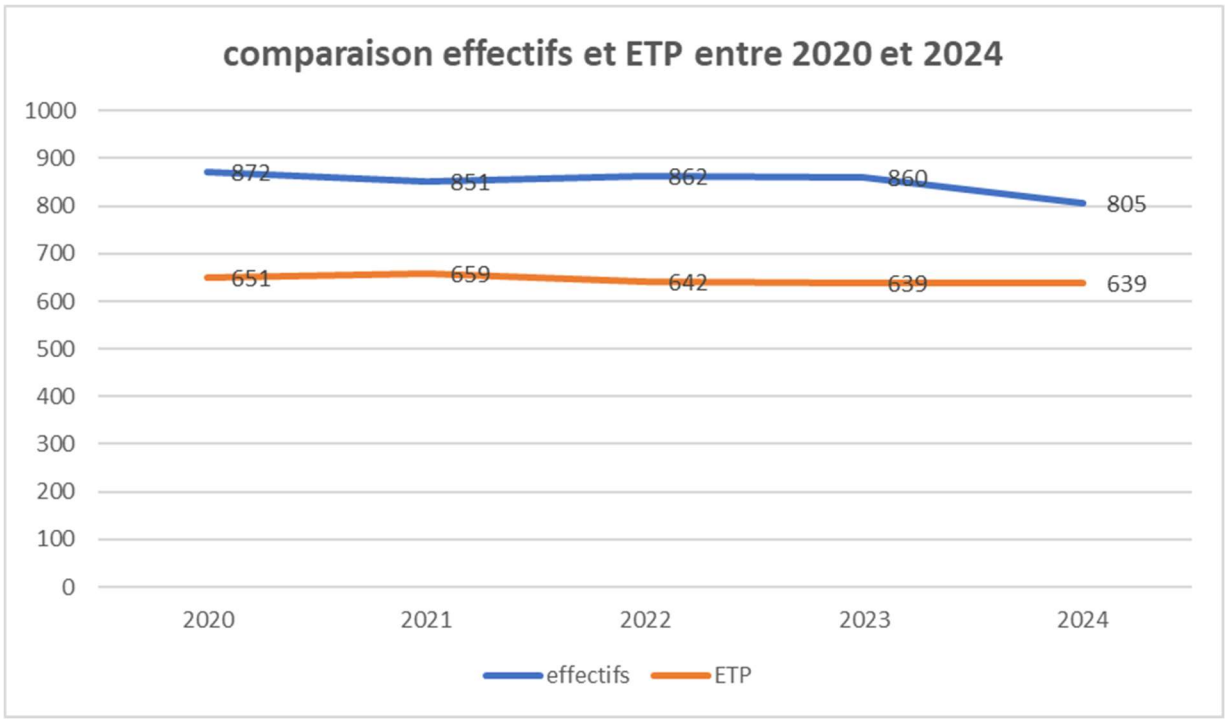
Elle intègre également des dépenses qui illustrent la politique volontariste de la Ville envers ses agents et au travers de projets spécifiques :

- Les incidences liées au GVT (avancements de grade et promotions internes), répondant à l'évolution des situations de carrière des agents : 100 000 €
- La poursuite de la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative par le biais d'une convention de participation : 81 300 €
- Des moyens liés au recrutement de contractuels de remplacement ont été accordés à certaines Directions impactées par l'absentéisme afin de maintenir l'ouverture de certaines de leurs structures conditionnées à un effectif d'encadrement réglementaire strict et maintenir l'activité
- La revalorisation du montant mensuel du régime indemnitaire des agents de catégorie A et B hors organigramme fonctionnel et des agents de catégorie B base, à hauteur de 20 euros brut à compter du 1er janvier 2024 : 13 680 €
- La poursuite de l'attribution d'un forfait aux agents en situation de télétravail : 5 450 €
- La poursuite du versement du forfait mobilités durables : 32 550 €
- La poursuite de la monétisation du CET : 96 500 €

Evolution des effectifs 2023/2024






comparaison effectifs et ETP entre 2020 et 2024
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
872
851
862
860
805
651
659
642
639
639
2020
2021
2022
2023
2024
effectifs
ETP

Les produits de fonctionnement

€	2020	2021	2022	2023	2024	%/Prod Fct
Produits fonctionnement courant stricts	**45 148 504**	**48 210 569**	**50 083 059**	**51 082 248**	**51 973 187**	**98,4%**
Impôts et taxes (AC, DSC, FPIC)	**9 251 661**	**9 082 772**	**9 082 360**	**9 087 021**	**9 080 873**	**17,2%**
Fiscalité locale	**27 846 206**	**29 362 687**	**30 583 092**	**31 310 098**	**31 857 501**	**60,3%**
Dont contributions Directes	23 593 356	24 038 151	25 365 332	27 200 932	27 965 272	53,0%
Dont taxe additionnelle DMTO	3 097 237	4 065 430	3 993 712	2 789 310	2 618 687	5,0%
Dotations et participations	**5 344 978**	**5 164 013**	**5 230 873**	**5 138 563**	**5 219 938**	**9,9%**
Dont DGF	1 934 214	1 820 482	1 707 660	1 688 060	1 751 787	3,3%
Dont compensations fiscales	1 075 098	944 526	984 566	1 055 107	1 106 801	2,1%
Autres produits fonctionnement courant	**2 705 659**	**4 601 097**	**5 186 734**	**5 546 567**	**5 814 875**	**11,0%**
Dont Produits des services	2 307 897	3 006 271	3 581 547	3 568 175	3 257 035	6,2%
Dont Produits de gestion	397 762	1 594 826	1 605 187	1 978 392	2 557 840	4,8%
Atténuations de charges	**376 254**	**433 066**	**492 596**	**373 765**	**440 874**	**0,8%**
Produits fonctionnement courant	**45 524 758**	**48 643 635**	**50 575 655**	**51 456 013**	**52 414 061**	**99,26%**
Produits exceptionnels larges	342 104	47 701	32 486	160 997	391 875	0,7%
Produits de fonctionnement	**45 866 862**	**48 691 336**	**50 608 141**	**51 617 010**	**52 805 936**	**100,0%**

Les produits de fonctionnement s'affichent à 52,8M€ en progression de 2,3%.

	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Produits fonctionnement courant stricts	3,6%	6,8%	3,9%	2,0%	1,7%
Impôts et taxes (AC, DSC, FPIC)	-0,5%	-1,8%	0,0%	0,1%	-0,1%
Fiscalité locale	3,4%	5,4%	4,2%	2,4%	1,7%
Dont contributions Directes	4,3%	1,9%	5,5%	7,2%	2,8%
Dont taxe additionnelle DMTO	-4,1%	31,3%	-1,8%	-30,2%	-6,1%
Dotations et participations	-0,6%	-3,4%	1,3%	-1,8%	1,6%
Dont DGF	-2,4%	-5,9%	-6,2%	-1,1%	3,8%
Dont Compensations fiscales	0,7%	-12,1%	4,2%	7,2%	4,9%
Autres produits fonct courant	21,1%	70,1%	12,7%	6,9%	4,8%
Dont Produits des services	9,0%	30,3%	19,1%	-0,4%	-8,7%
Dont Produits de gestion	59,2%	300,9%	0,6%	23,2%	29,3%
Atténuations de charges	4,0%	15,1%	13,7%	-24,1%	18,0%
Produits fonctionnement courant	**3,6%**	**6,9%**	**4,0%**	**1,7%**	**1,86%**
Produits exceptionnels larges *	3,5%	-86,1%	-31,9%	395,6%	143,4%
Produits de fonctionnement	**3,6%**	**6,2%**	**3,9%**	**2,0%**	**2,3%**

	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Coefficient d'actualisation des bases fiscales	*3,6%*	*0,2%*	*3,4%*	*7,1%*	*3,9%*

Les contributions directes augmentent de 2,8% (+764K€) par la revalorisation des bases fiscales (+3,9%), par l'évolution des bases physiques et par l'obtention de rôles supplémentaires de 59K€, pondérées par la baisse de 30% du produit de THRS en 2024 (-290K€) après la hausse de 98% en 2023.

Il est intéressant de constater le poids important pour l'équilibre des comptes de la commune du produit des impôts directs qui représente 53%.
Il faut aussi mentionner les contributions de la MEL pour 16,3%.

Par ailleurs, on peut constater la baisse de la DGF sur la période 2020-2024 (-2,4% en moyenne), pesant dans le budget de fonctionnement 11% en 2014, 5% en 2018 et 3,3% en 2024.

Les régies (produits du domaine (70)) baissent de -8,7% (-311K€). Ce recul s'explique principalement par un double effet, d'une part, l'augmentation de la fréquentation et des recettes des activités

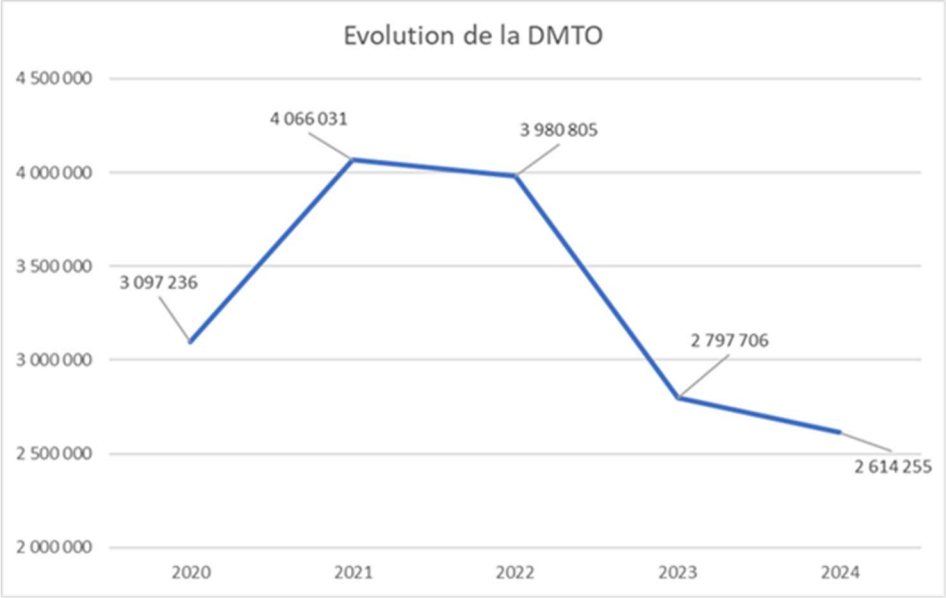
culturelles (+126K€) et de la ferme aux oies (+79K€), d'autre part, par le transfert de la gestion de la restauration scolaire vers les OGEC des écoles privées à partir de septembre 2023 (-569K€).

Les produits de gestion augmentent comptablement de 579K€, car il s'agit, d'une part, de l'apurement des charges rattachées en 2023 et non consommées par les services (446K€), d'autre part d'une valorisation en dépenses et en recettes, donc neutre, de la comptabilisation des mises à disposition des avantages en nature.

Les participations CAF augmentent de 56K€ (+3,3%) liée à une augmentation de la fréquentation des services de la famille.

Les recettes supplémentaires sont principalement liées à une augmentation des recettes exceptionnelles avec le placement de la trésorerie (+231K€).

Les DMTO baissent de 6,1%, à 2 619K€ (-170K€), directement impactés par la situation économique : hausse des taux, inflation, perte de pouvoir d'achat, qui ont engendré une baisse du nombre de transactions.



Produits de fonctionnement



L’analyse de la fiscalité

Taux d'imposition	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,21%	33,50%	33,50%	33,50%	33,50%
Taux FNB	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%
Evolution des taux d'imposition	**Moy.**	**2021/20**	**2022/21**	**2023/22**	**2024/23**
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Pour mémoire, en 2021, la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales a été concrétisée au sein de la comptabilité des collectivités. Dès lors, il a été intégré le taux du FB du Département de 19,29% au taux FB de la Commune 14,21% pour afficher le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 33,5%.

€	2020	2021	2022	2023	2024
Base nette TH	56 071 079	1 859 400	1 760 330	3 495 496	2 438 959
dont résidences secondaires	1 578 326	1 859 400	1 760 000	3 495 496	2 438 959
Base nette FB	56 901 252	53 931 791	55 709 023	59 075 056	61 790 842
Base nette FNB	201 371	200 712	203 702	180 624	193 379

Le tableau des bases nettes d’imposition permet de voir concrètement l’incidence de la réforme sur notre collectivité. En effet, les bases fiscales TH passent de 56M€ en 2020 à 1,86M€ en 2021, montant des résidences secondaires. Après un doublement des bases TH entre 2022 et 2023 suite à l’émission des avis de THRS par l’Administration fiscale prenant en compte les déclarations de l’occupation des biens par les contribuables dans l’outil Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), les bases ont baissé de 30% en 2024, impact direct des nombreux dégrèvements sollicités par les contribuables.

Quant aux bases fiscales TFB, elles passent de 59,1M€ à 61,8M€, cette hausse est liée à la revalorisation des bases fiscales, à l’évolution des bases physiques et à l’obtention de rôles supplémentaires de 56K€.

€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit TH	15 397 118	510 591	483 387	959 863	669 670
Produit FB	8 085 668	23 370 855	24 484 662	25 960 904	27 159 740
dont ajustement coefficient correct		5 303 705	5 822 139	6 170 760	6 459 808
Produit FNB	38 643	38 517	39 090	34 662	37 109
Produit 3 taxes ménages	**23 521 429**	**23 919 963**	**25 007 139**	**26 955 429**	**27 866 520**

Evolution nominale des produits fiscaux	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Produit TH	-8,4%	-96,7%	-5,3%	98,6%	-30,2%
Produit FB	51,1%	189,0%	4,8%	6,0%	4,6%
Produit FNB	-0,8%	-0,3%	1,5%	-11,3%	7,1%
Produit 3 Taxes ménages	**4,4%**	**1,7%**	**4,5%**	**7,8%**	**3,4%**

Le produit de la TH passe de 960K€ en 2023 à 670K€ en 2024 correspondant à l’imposition des résidences secondaires, en baisse suite aux régularisations des impositions 2023.

Le véritable produit de la TFB, hors correction de l'État, est de 20,7M€ (27,16-6,46), contre 8M€ avant l'intégration du taux du Département.

L'État compense, via un système de caisse de péréquation, 6,46M€ pour maintenir le montant avant réforme des produits fiscaux à la Ville. Ce qui engendre une dépendance de la Ville à cette caisse de péréquation à la main de l'État, à hauteur de 23,8% (6,46/27,16), pour équilibrer le budget.

Compensations fiscales	2020	2021	2022	2023	2024
Compensations TH	**1 054 081**	**0**	**0**	**0**	**0**
Compensations FB	**20 214**	**943 726**	**983 767**	**1 054 312**	**1 106 015**
Comp. FB contribuables modestes	5 602	8 361	8 068	8 570	8 237
Comp. FB zones urbaines / QPV	11 769	11 672	28 467	30 548	47
Comp. FB LF21		920 428	939 511	1 006 187	1 082 589
Comp. FB immeubles	2 843	3 265	7 721	9 007	15 142
Compensation FNB	**803**	**800**	**799**	**795**	**786**
TOTAL Compensations	**1 075 098**	**944 526**	**984 566**	**1 055 107**	**1 106 801**

Comme nous l'avons souligné, l'État a intégré la compensation fiscale TH dans le produit de la fiscalité. La conséquence est de voir la ligne « compensation TH » à 0€.

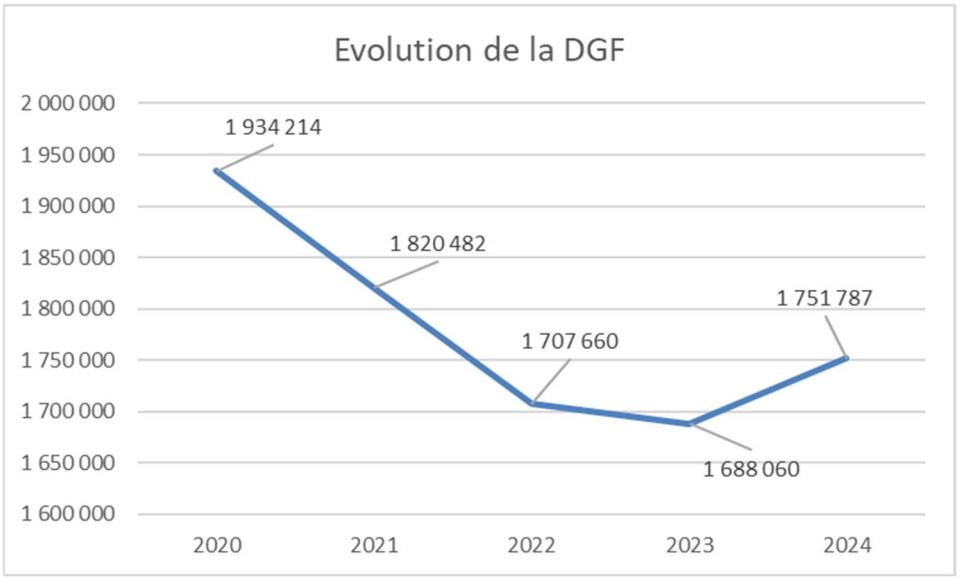
Par contre, la réforme des impôts à la production engendre, depuis 2021, une perte pour la Ville au sein des produits fiscaux, qui est entièrement compensée par l'État (Compensation FB LF21).

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

€	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire (DF)	**1 550 492**	**1 447 967**	**1 347 770**	**1 364 159**	**1 429 336**
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	**383 722**	**372 515**	**359 890**	**323 901**	**322 451**
dont DSU	0	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0	0
dont DNP	383 722	372 515	359 890	323 901	322 451
= DGF	**1 934 214**	**1 820 482**	**1 707 660**	**1 688 060**	**1 751 787**

Evolution nominale de la DGF communale	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Dotation forfaitaire (DF)	-2,0%	-6,6%	-6,9%	1,2%	4,8%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-4,3%	-2,9%	-3,4%	-10,0%	-0,4%
DGF	**-2,4%**	**-5,9%**	**-6,2%**	**-1,1%**	**3,8%**

La DGF 2024 est de 1,7M€. Elle est relativement stable par rapport à 2023 par l'effet population et l'incidence positive de la loi de finances. On prend conscience d'une stabilité depuis 3 ans après les chutes des années précédentes.



La DGF passe de 1,93M€ en 2020 à 1,75M€ en 2024 sur la période, soit une baisse de 9,4%. Elle a diminué de 2,4% par année en moyenne depuis 2020.

D'ailleurs, le poids de la DGF sur les ressources financières de la section de fonctionnement passe de 4,2% à 3,3% entre 2020-2024.

La perte cumulée ou le manque à gagner par la baisse de la DGF, depuis 2014, s'élève à 32M€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
2014	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	- 259 780	-2 857 580
2015		-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-1 088 581	-10 885 810
2016			-1 125 474	-1 125 474	-1 125 474	-1 125 474	-1 125 474	-1 125 474	-1 125 474	-1 125 474	-1 125 474	-10 129 266
2017				- 608 001	- 608 001	- 608 001	- 608 001	- 608 001	- 608 001	- 608 001	- 608 001	-4 864 008
2018					- 92 301	- 92 301	- 92 301	- 92 301	- 92 301	- 92 301	- 92 301	- 646 107
2019						- 203 580	- 203 580	- 203 580	- 203 580	- 203 580	- 203 580	-1 221 480
2020							- 154 054	- 154 054	- 154 054	- 154 054	- 154 054	- 770 270
2021								- 113 732	- 113 732	- 113 732	- 113 732	- 454 928
2022									- 112 822	- 112 822	- 112 822	- 338 466
2023										- 19 600	- 19 600	- 39 200
2024											63 727	63 727
	- 259 780	-1 348 361	-2 473 835	-3 081 836	-3 174 137	-3 377 717	-3 531 771	-3 645 503	-3 758 325	-3 777 925	-3 714 198	**-32 143 388**

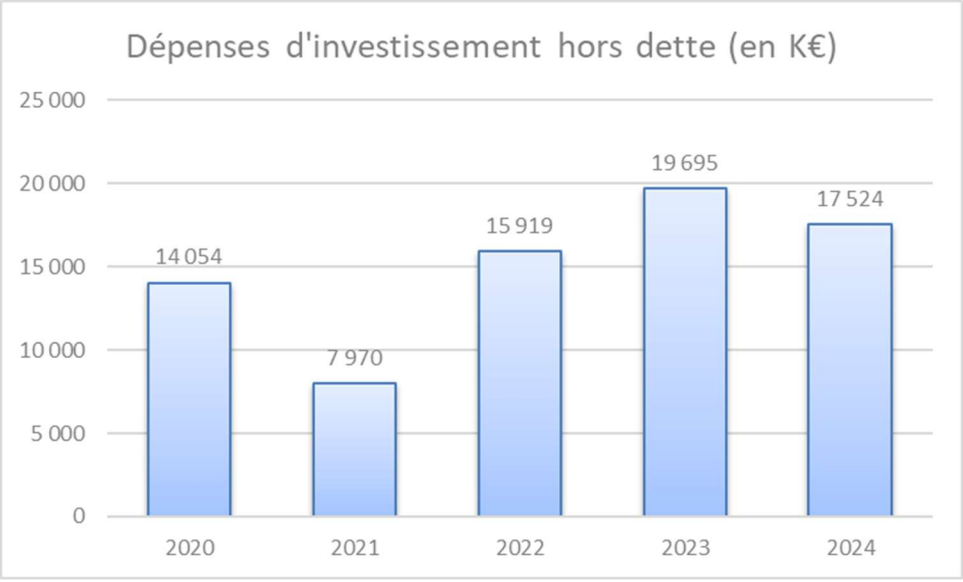
Les dépenses d'investissement

Il y a eu 75,16M€ de crédits mandatés sur la période 2020-2024, sans compter les reports de crédits 2024 de 1,85M€, ce qui donne un total de 77M€ de crédits d'investissements engagés sur la période (100M€ mandatés et engagés sur la période 2020-2025).

Montants des dépenses d'investissement hors dette

€	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement	13 698 856	7 966 780	15 916 930	19 694 785	17 524 117
Dépenses directes d'équipemen	12 751 205	7 853 963	15 652 930	19 374 785	17 254 117
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	947 651	112 817	264 000	320 000	270 000
Dépenses fin. et diverses hors dette	355 146	3 530	2 248	120	280
Dépenses d'investissement hors dett	**14 054 002**	**7 970 310**	**15 919 178**	**19 694 905**	**17 524 397**

En 2024, il a été mandaté 17,5M€ et reporté 1,9M€, soit 19,4M€ d'investissements engagés.



La liste des dépenses d'équipement par programme en 2024 :

Dépenses d'équipement	Mandaté
PAS DE SUPER OPERATION	888 243,85
1505 PROG." ESPACE ST JOSEPH"	10 077,17
1508 PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	184 398,09
1509 PROG." TOITURES BATIMENTS"	339 243,04
1517 PROG." ENFOUISSEMENT"	1 111 169,76
1519 PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	78 503,45
1520 PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES"	30 682,74
1521 PROG." VEHICULES MOTOS"	249 847,72
1522 PROG." SECURITE INCENDIE"	21 555,39
1524 PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	20 846,14
1525 PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	6 400,52
1526 PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	610 661,86
1529 PROG." MOBILIER DE BUREAU"	1 996,58
1530 PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	17 903,91
1535 PROG." EXTENSION RESEAU WIFI"	2 011,32
1538 PROG." TRAVAUX ECOLES"	1 255 223,40
1540 PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	5 304,28
1541 PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	13 368,46
1545 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	82 827,17
1546 PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	123 748,19
1547 PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	178 439,79
1548 PROG." CIMETIERES	192 117,02
1549 PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	211 911,83
1606 PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	5 558,46
1609 PROG."POLO HOCKEY CLUB"	4 741,04
1610 PROG."AMENAGEMENT FERME AUX OIES"	125 765,45
1702 PROG."PONT DES ARTS"	564,58
1704 PROG."BATEAU"	3 169,82
1705 PROG"RESTAURANT MUNICIPAL"	3 500,00
1706 PROG."CRECHE SCHUMAN"	1 082,40
1901 PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	19 161,65
1903 PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	123 369,27
1904 PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	75 741,97
1908 PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	32 082,59
1909 PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	15 415,56
1912 PROG."ARBRES EN VILLE"	328 955,99
1917 PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	157 673,54
2001 PROG."THEATRE DU COLISEE"	1 512,08
2006 PROG."MEDIATHEQUE TRAVAUX"	302,38
2007 PROG."MAISON ASSISTANTE MATERNELLE"	3 102,04
2013 PROG."ACTIONS FIPHFP"	9 770,63
2101 PROG."MEDIATHEQUE MICRO FOLIE	8 386,62
2105 PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	934 694,93
2106 PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	2 127 069,86
2107 PROG."SALLE ROUGES BARRES"	5 997 600,76
2108 PROG."MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE"	180 355,64
2109 PROG."8-10 RUE RAYMOND DERAIN"	36 283,05
2201 PROG."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	71 337,93
2202 PROG."HIPPODROME"	31 252,80
2203 PROG."HALLE SPORTIVE PAVE STRATEGIQUE"	39 621,55
2301 PROG."ACQUISITIONS FONCIERES"	444 379,18
2303 PROG."ECONOMIE ENERGIE"	293 495,61
2307 PROG."KIOSQUE VALMY"	236 773,42
2308 PROG."SQUARE EALING"	192 919,84
2309 PROG."PISTE CYCLABLE SCHUMAN"	1 706,40
2310 PROG."REQUALIFICATION COURS ECOLES"	286 781,13
2401 PROG. "SALLE DE SPORTS CARAMBAR"	41 892,00
2404 PROG."SITE GEL DRIVE"	51 894,96
Total Dépenses d'équipement	**17 524 396,81**

Le financement de l'investissement

Financement de l'investissement	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors dette	14 054 002	7 970 310	15 919 178	19 694 905	17 524 397
Dépenses d'équipement	13 698 856	7 966 780	15 916 930	19 694 785	17 524 117
Autres dépenses d'investissement	355 146	3 530	2 248	120	280
Dép d'inv hors annuité en capital	**14 054 002**	**7 970 310**	**15 919 178**	**19 694 905**	**17 524 397**
Financement des investissements	**11 902 604**	**12 018 785**	**12 898 896**	**17 495 497**	**11 080 605**
EPARGNE NETTE	**7 377 014**	**8 204 467**	**7 247 798**	**6 221 284**	**7 841 563**
Ressources propres d'investissement	2 753 916	1 984 441	3 633 715	10 821 525	1 240 197
FCTVA	1 384 063	1 753 794	724 644	632 986	1 140 775
Produits des cessions	1 224 625	30 000	2 737 263	10 100 682	10 961
Diverses RPI	145 228	200 647	171 808	87 857	88 461
Subventions yc DETR / DSIL	1 771 674	1 829 877	2 017 383	452 689	1 998 845
Emprunt	0	0	0	0	0
Variation du résultat global de clôture	**-2 151 397**	**4 048 475**	**-3 020 282**	**-2 199 408**	**-6 443 791**

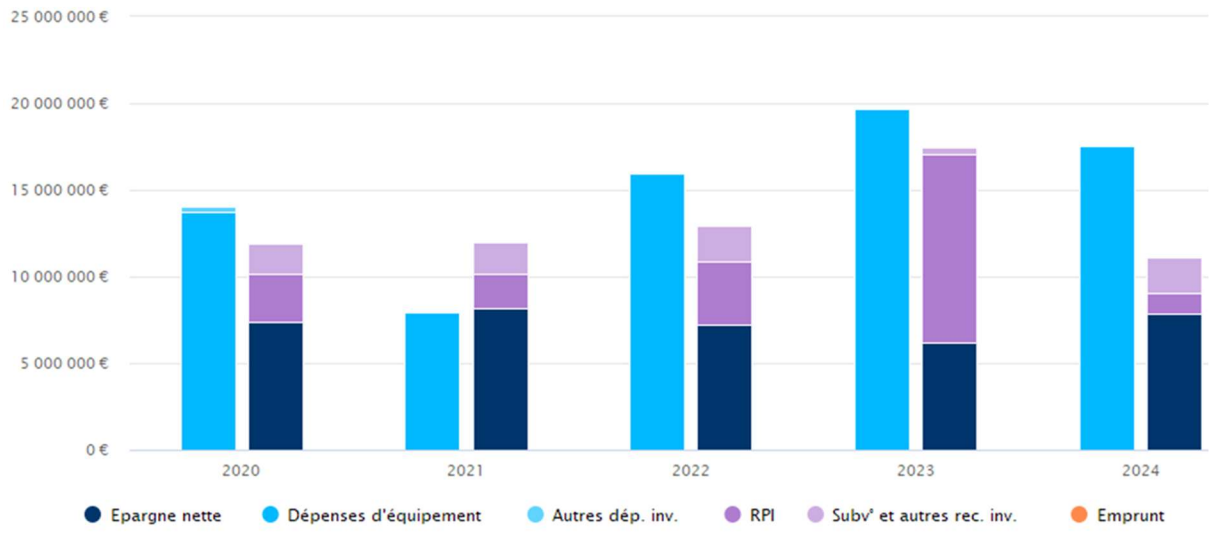
Après avoir exécuté la section de fonctionnement, il apparait une épargne nette pour financer les investissements. La section d'investissement dispose de ressources propres telles que le FCTVA, des produits de cessions, des subventions, des taxes d'aménagement et d'équipement… et si ces ressources ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses d'investissement, la Ville peut avoir recours à l'emprunt ou faire varier le fonds de roulement.

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'affichent à 17,5M€ avec la poursuite du programme d'investissement de la mandature de 17,1M€ et des réserves foncières pour 444K€.

Les investissements ont été financés par les 7,8M€ d'épargne et les 3,2M€ d'autres recettes (FCTVA, subventions…), soit un montant total de 11,1M€.

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'année fait apparaitre un résultat global de clôture de -6,4M€, qui est financé par notre fonds de roulement. Ce dernier passe de 20,8M€ à 14,4M€. Cela engendre une variation du fonds de roulement de -6,4M€.

Financement de l'investissement



Le fonds de roulement ou excédent global du budget principal de la Ville

Variation du résultat global de clôture	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles totales	50 392 452	52 505 654	56 259 239	62 891 223	56 044 978
- Dépenses réelles totales	52 543 849	48 457 179	59 279 521	65 090 631	62 488 769
= Variation du résultat global de clôture	**-2 151 397**	**4 048 475**	**-3 020 282**	**-2 199 408**	**-6 443 791**

Résultat global de clôture	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	24 165 248	22 015 749	26 064 225	23 043 943	20 844 536
+ Variation RGC n	-2 151 397	4 048 475	-3 020 282	-2 199 408	-6 443 791
= Résultat global de clôture	**22 015 749**	**26 064 225**	**23 043 943**	**20 844 536**	**14 400 744**

Notre fonds de roulement permet de financer les investissements du programme de la mandature sans emprunter et sans augmenter les impôts.

Le fonds de roulement passe de 20 845K€ en 2023 à 14 401K€ en 2024 hors financement des reports d'investissement (1,85M€).

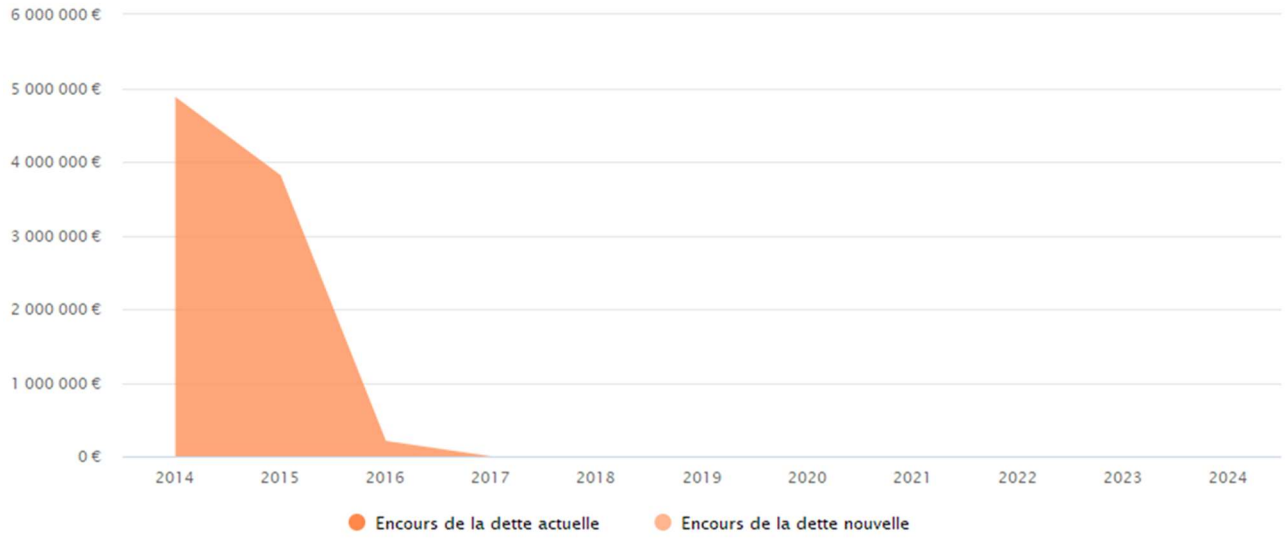
La trésorerie s'affiche à 18,4M€ qui correspond au cumul des résultats des CFU des budgets Ville et HAD pour respectivement 14,4M€ et 4,6M€.

L’analyse de la variation de l’encours de la dette

Encours brut de dette	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours brut au 1er janvier avant transferts	209 209	0	0	0	0	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	209 209	0	0	0	0	0	0	0
- Remboursement du capital brut	209 210	0	0	0	0	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Emprunt	1	0	0	0	0	0	0	0
+ Divers	0	0	0	0	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	- 209 209	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 31 décembre	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

La Ville n’a plus de dette depuis 2017.

Encours de dette au 31 décembre

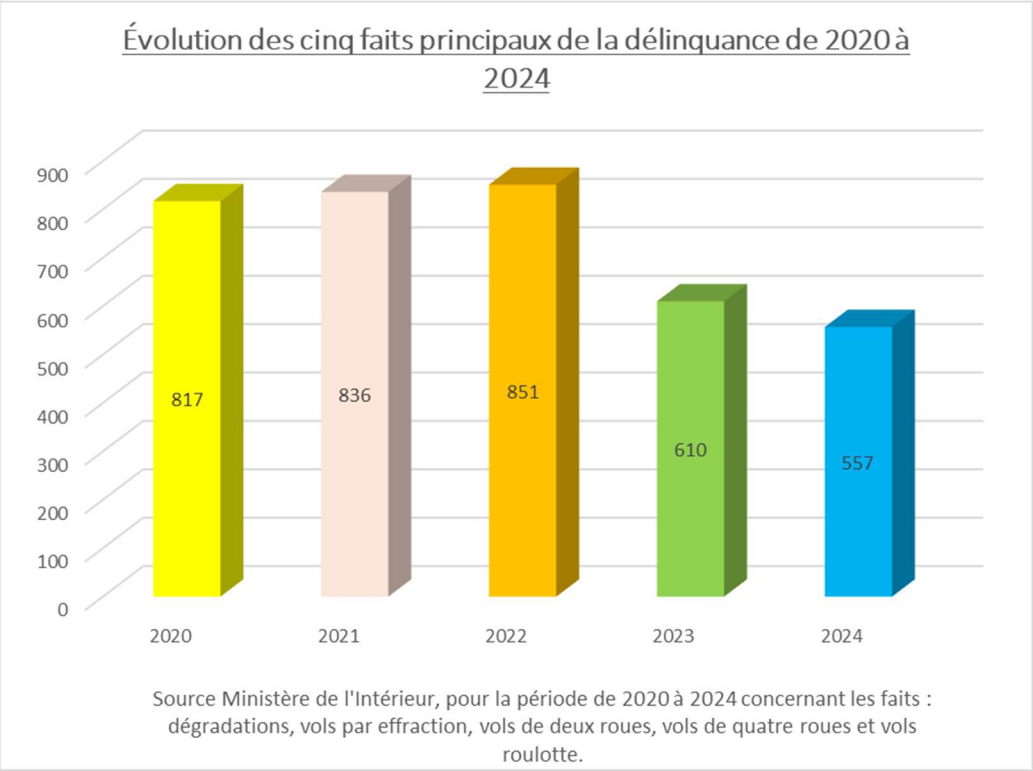


La tranquillité et la sécurité urbaine

En 2024, la municipalité de Marcq-en-Barœul a intensifié sa lutte contre la délinquance en assurant une surveillance 7 nuits /7 et 6 jours sur 7

Pour atteindre cet objectif, la commune modernise et étend son réseau de caméras de vidéoprotection. De plus, des investissements supplémentaires dans l'équipement renforce l'efficacité des actions menées par la police municipale.

- **14 118 appels téléphoniques** en 2024, démontrant la confiance que les marcquois placent en nous pour leur sécurité et leur bien-être.
- **2 588 interventions** sur le terrain ont permis de résoudre des situations délicates et d'assurer la tranquillité publique.
- **160 heures de relectures** ont apporté des éléments probants aux enquêteurs
- Nous avons interpellé **129 personnes**, mettant fin à des comportements répréhensibles
- La surveillance de **304 caméras** a renforcé notre capacité à prévenir et à réagir face aux incidents
- **200 interventions pour nuisances sonores** ont permis d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens
- Nous avons dressé **8 877 procès-verbaux** garantissant le respect des règles et des lois
- **Les indicateurs de la délinquance de voie publique enregistrés en 2024 ont reculé de 9%**



La transition écologique

1. OUVERTURE DE LA MAISON DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'année 2024 a été marquée pour l'ouverture et l'inauguration de la Maison de la transition écologique (24 septembre 2024), 137 rue du Docteur Ducroquet incluant une ancienne habitation, un atelier mitoyen et un jardin maraîcher. Inauguration et portes ouvertes ont permis de faire connaître ce nouveau lieu.

Budget : 3 500 €

2. LA NATURE EN VILLE

2.1. OPERATION « UN ARBRE AUX MARCQUOIS »

1502 foyers ont bénéficié d'une pousse d'arbre ou d'un arbuste à planter (pommier, érable, champêtre, amélanchier) ou en pot (photinia, hibiscus, prunus).

Budget : 9 006,58 euros.

2.2. JARDIN PARTAGE DU NOYER

Ce jardin (créé en 2019) est un ilot vert bénéficiant de deux entrées, rue des Bannières (Hautes Loges) et rue de la Briqueterie. La Ville l'a mis à la disposition d'un collectif d'habitants, à titre gracieux. Chaque mois, la Ville propose un atelier participatif ouvert à tous (10 mois par an).

Budget : 4 000 euros.

2.3. OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

Lancé en novembre 2024, cet observatoire vise à établir un inventaire des espèces faunistiques et floristiques du territoire de la Ville. En décembre 2024, une soixantaine d'espèces ont été recensées.

2.4. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Ville poursuit son soutien auprès de l'association L'abeille marcquoise.

Budget : 500 euros.

3. CONSOMMER LOCAL ET VIVRE RESPONSABLE

3.1. DU DEFI DES FAMILLES ZERO DECHET VERS LE DEFI BAS CARBONE

Trois thématiques sont proposés aux familles marcquoises : Eau/électricité sur les mois de novembre/décembre ; gaspillage alimentaire sur les mois de février/mars et les mobilités actives sur les mois d'avril et mai.

En 2024, 33 ateliers ont été proposés par la Ville sur le zéro déchet, les mobilités durables, l'énergie, la biodiversité…en lien avec différents partenaires : Engie, la Maison de l'eau de la pêche et de la nature, les Compagnons bâtisseurs, Isabelle Dulin de Comitonne, Sophie Frys de Sophie au naturel, Frédéric Bernard de Compost et permaculture, la Jardine'Hier…

Budget : 14 000 euros

3.2. COMPOSTEURS COLLECTIFS

Six composteurs collectifs sont désormais en service sur le territoire de la commune.

La Ville a fait le choix d'être accompagnée par un maître composteur qui est chargé d'assurer la gestion, le suivi et la formation des référents.

Budget : 6 500 euros

3.3. OPERATION « TOUS AU COMPOST »

Cette opération a été organisée les 18 mars et le 14 octobre 2023, sur les sites : Briqueterie, chemin Pierre Clément, parc Bériot, square Philippe Noiret, Luxembourg et Parc Claudel.

Elle a vocation à redistribuer le compost réalisé dans l'année aux bénévoles et aux habitants pour enrichir leur terre et, à recruter également de nouveaux référents pour animer et gérer les sites de compostage.

3.4. PRIMES D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR EAUX PLUVIALES

La ville accompagne les Marcquois qui souhaitent à faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie de manière à diminuer leur consommation d'eau potable et donc de protéger cette ressource essentielle.

Le dispositif de prime :

- 35 € pour une cuve inférieure à 500L,
- 50€ pour une cuve supérieure à 500L.

En 2024, ce sont 29 foyers marcquois qui ont bénéficié de l'aide de la Ville pour un montant de 1 225€.

3.5. PRIMES D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR

Afin de continuer cette dynamique qui permet de réutiliser les biodéchets, une aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur est proposée.

Cette dernière prime a vu le jour le 1er avril 2022 et prendra fin le 31 décembre 2026. Elle permet aux demandeurs de bénéficier d'une aide représentant 50% du prix ttc du composteur plafonnée à 50€.

En 2024, la Ville octroyé 32 primes pour un montant de 1 243,96 euros.

3.6. PRET DE LA CAMERA THERMIQUE

Nombre de prêts de la caméra thermique en 2024 : 36.

3.7. REPAIR CAFE

L'objectif du Repair Café : donner une deuxième vie aux objets.

Sur l'année 2024 : 154 demandes d'inscriptions au Repair Café
: 169 personnes accueillies
: 365,698 kg d'objets réparés

13 bénévoles travaillent gracieusement au sein du Repair café.

4. DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES

En 2024, la Ville de Marcq-en-Barœul a poursuivi une politique amorcée depuis de nombreuses années, à savoir celle d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

4.1. COMMUNICATION ET EVENEMENTIELS

En 2024, la Ville a proposé différentes actions de sensibilisation en faveur des mobilités douces :

- Mai à vélo, du 1er au 31 mai 2024 : action phare visant à promouvoir et à privilégier le vélo
- Réalisation d'une carte des déplacements à vélo sécurisés à destination des familles à l'occasion du lancement de Mai à vélo. Objectif : promouvoir l'utilisation du vélo chez les familles en facilitant les parcours et en autonomisant les trajets des plus jeunes.
- Atelier de petites réparations de vélo : 17 avril 2024, atelier de petites réparations de vélo à l'hippodrome ; 13 mai, une session de révision du vélo ; 26 septembre, un atelier de réparation vélo.
- Opération « être vu à vélo en hiver » sur le Grand Boulevard, novembre
- Opération « rue paisible » à l'école Saint-Christophe, les 28 et 30 mai 2024.

4.2. INCITER A L'USAGE DU VELO

4.2.1. Implantation de box de stationnement sécurisé pour vélos

Ce service de location est proposé aux habitants qui ne disposent pas de garage. Ces espaces contiennent respectivement 5 emplacements vélos, et tous sont actuellement occupés. Les deux box à venir contiendront eux 6 places.

Prix de la location : 50 euros / an + dépôt de garantie de 50 euros ; ils sont tous occupés.

4.2.2. Déploiement du nombre d'arceaux vélos

La Ville compte 477 arceaux. Pas d'installation supplémentaire en 2024.

4.2.3. Stations de gonflage et de petites réparations

Afin de finaliser la démarche impulsée par le 3ème budget participatif (2021-2022), les dernières stations de gonflage et de réparations stockées aux CTM ont été installées, respectivement Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (au niveau de la station V'lille), devant la médiathèque, Rue du Pavé stratégique (à droite de l'entrée de la ferme aux Oies), au théâtre Charcot (près des arceaux vélo) et enfin au croisement rue du Quesne/chemin noir (devant le parc).

Nombre total de stations de gonflage et de petites réparations dans la ville : 8 stations

4.2.4. Lancement d'un service de VAE en libre- service

En mai 2024, la Métropole européenne de Lille a lancé un service de VAE en libre-service. On compte 18 emplacements à Marcq-en-Barœul.

4.2.5. Création d'un tiers-lieu dédié au vélo

Un tiers-lieu dédié au vélo est en cours d'aménagement au 9 rue Berlioz (démarrage de la réflexion en novembre 2024).

Objectif : développer les mobilités douces, améliorer la pratique du vélo chez les enfants, permettre l'appropriation de l'entretien des vélos par les jeunes et les familles afin de provoquer un changement culturel.

5. ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET A LA PROPRETÉ

5.1. WORLD CLEAN UP DAY

Cet évènement a été organisé en septembre 2024 avec un nombre de sites de ramassage plus important. En 2024, un peu plus de 700 Marcquois ont participé à cette édition. L'objectif est de couvrir tous les quartiers de la Ville.

6. DÉMARCHE RSE - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Si les actions en matière de transition écologique sont tournées vers les habitants, la Ville mène également de nombreuses actions en direction des agents de la Ville et du CCAS dans le cadre de sa démarche RSE.

6.1. TRI DES DECHETS A LA SOURCE

La Ville a renforcé l'un de ses axes : le tri des déchets à la source au sein de l'ensemble des services et structures municipales. L'objectif est d'optimiser et d'harmoniser les pratiques en matière de tri des déchets au sein des équipements et services municipaux. La mise en œuvre effective se fera en 2025.

6.2. PLAN DE DEPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS

La Ville de Marcq-en-Barœul développe sa politique « Mobilités » visant à favoriser l'utilisation des modes de transports doux.

6.2.1. Label employeur pro-vélo

En 2024, la Ville a obtenu le label « Employeur pro vélo » niveau or, décerné par la FUB.

6.2.3. Prime mobilité en faveur des agents

- Forfait mobilité durable

223 agents ont bénéficié du FMD en 2024.

Le budget global de la collectivité pour cette prime s'élève à 58 500 euros. Par ailleurs, en 2024, le cumul à était mis en œuvre. (Remboursement frais de transport et FMD).

- Participation de la collectivité à l'abonnement Ilévia / TER

102 agents bénéficient du remboursement partiel de leur frais de transport en commun. Cette participation s'élève à 18 386,36 euros.

La démocratie participative

1. LES CONSEILS DE QUARTIER

En 2024, 57 réunions et temps de rencontre des conseils de quartiers ont eu lieu, déclinés de la manière suivante :

- Bourg – Centre-Ville – Belles Terres : 13 réunions
- Buisson – May Four – Pellevoisin : 6 réunions
- Croisé-Laroche – Rouges Barres : 6 réunions
- Mairie – Hippodrome : 11 réunions
- Plouich – Clemenceau – Calmette : 10 réunions
- Pont – Monplaisir : 6 réunions
- Les 6 conseils de quartier réunis : 1 temps de rencontre
- Toutes les instances de participation citoyenne : 4 temps de rencontre

- Le conseil de quartier Bourg / Centre-Ville / Belles Terres a travaillé sur l'animation de l'espace muséal de la Maison de la Transition Écologique inaugurée le 24 septembre 2024. Cette animation a été reconduite le 6 octobre à l'occasion des portes ouvertes de la Maison de la transition écologique.

Le conseil de quartier a aussi participé au World Clean Up Day au côté de la MAS « La Gerlotte ».

- Le conseil de quartier Buisson / May-Four / Pellevoisin a mené un travail de réflexion sur la mise en place d'une nouvelle zone bleue résidentielle dans le quartier, en réponse au dispositif de stationnement payant étendu à l'ensemble de la ville de Lille, dont le quartier est limitrophe. Cette nouvelle zone bleue a pour objectif de contrer le report de stationnement de la ville de Lille. Une seconde phase sera étudiée avec le conseil de quartier en 2025 pour adapter le dispositif avec les retours des riverains.

- Le conseil de quartier Croisé-Laroche / Rouges Barres a réalisé un diagnostic en marchant et mène actuellement un travail de réflexion sur un projet d'animation de la Place Lisfranc.

- Le conseil de quartier Mairie / Hippodrome a réalisé plusieurs « diagnostics en marchant » afin de (re)découvrir ce grand quartier et de proposer des améliorations du cadre de vie des riverains en lien avec les services techniques. Il a également organisé en septembre une opération de nettoyage dans le cadre du World Clean Up Day.

- Le conseil de quartier Plouich / Clemenceau / Calmette a mis en place deux opérations de marquage au sol visant à sensibiliser les maîtres et lutter contre les déjections canines les 13 et 15 juin 2024.

Le conseil de quartier a renouvelé la fête de quartier pour une seconde édition qui s'est déroulée le vendredi 6 septembre 2024 au théâtre Charcot pour animer la partie « Calmette » du quartier (après une première édition dans la partie « Plouich » en 2023).

- Le conseil de quartier Pont / Monplaisir a mis en place sa première fête de quartier le samedi 30 septembre 2024 avec pour objectif la création d'un temps convivial dans ce quartier où il n'y a pas ou peu de fête de voisin.

- Tous les conseils de quartier ont également participé à une réunion commune sur le thème de la sécurité et à un atelier de découverte de la biodiversité sur les rives de la Marque.

2. LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le Conseil municipal des enfants compte 42 membres âgés de 9 à 10 ans.

Ils sont élus par leurs pairs pour une durée de 2 ans.

Répartis en différents groupes, ils mènent des actions sur des thèmes qui leur sont chers : la santé, la culture, la solidarité, le développement durable, la sécurité et la participation citoyenne.

3. LE CONSEIL DES JEUNES (CDJ)

Le Conseil des jeunes regroupe des membres âgés de 14 à 20 ans, scolarisés ou non à Marcq-en-Barœul. En 2024, il est composé de 24 jeunes.

L'instance s'est partiellement renouvelée en septembre 2024.

4. LE CONSEIL DES SENIORS

C'est une instance d'expression et de propositions créée par la Ville en 2015 afin d'associer et d'impliquer les seniors à la vie de la cité. Le rôle de ce conseil est notamment d'éclairer la Ville sur les préoccupations des seniors.

Le Conseil des seniors est composé de 28 habitants âgés de 62 ans et plus, issus des différents quartiers de la Ville.

5. ACTIONS COMMUNES A TOUTES LES INSTANCES

Afin de permettre aux instances de démocratie participative de se rencontrer et de créer une synergie, la Ville a organisé des rencontres et actions communes :

- Une présentation des grands projets de la Ville (avril 2024)
- Une réunion thématique commune sur le thème de la sécurité, animé par Monsieur CHASTAN, adjoint au maire en charge de la tranquillité publique et de la prévention (octobre 2024)
- Deux fresques de la mobilité (juin et novembre 2024).

6. PERMANENCES DES ADJOINTS DE QUARTIER

En 2024, 40 permanences ont été organisées, permettant à 90 habitants d'échanger avec leur adjoint de quartier de référence.

7. BUDGET PARTICIPATIF

La 5ème édition du budget participatif s'est déroulée du 31 janvier au 19 juin 2024, sous les thèmes « Sport en ville » et « Loisirs en ville ».

Trois projets lauréats :

- Installation de tables de ping-pong
- Volatiles en Ville
- Les sens de l'arbre.

8. REUNIONS PUBLIQUES :

Le dernier trimestre de l'année 2024 marque le début des réunions publiques de Monsieur le Maire, dans les quartiers qui se sont tenues dans les quartiers Buisson – May-Four (le 10 octobre), Croisé-Laroche – Rouges-Barres (28 novembre) et Briqueterie (10 décembre).
Elles se poursuivront dans les autres quartiers de la Ville jusqu'à l'été 2025.

L’animal en ville

1. PARC CANIN

Rénovation du parc canin initiée en 2024 qui sera finalisée en 2025. De petites réparations ont été réalisées en 2024.

2. SEANCES DE SENSIBILISATION AU BIEN ÊTRE ANIMAL

Des ateliers pour le bien-être animal ont été proposés :

- Massage canin du 17 février (7 participants),
- Cani course du 13 avril (30 participants),
- La formation aux gestes du premiers secours animaliers 15 juin (10 participants)
- La cani-rando et la cani course du 29 septembre (20 participants)
- Une comportementaliste pour chats le 16 novembre (26 participants)
- Une intervention dans le cadre du programme PECCRAM (gestion des morsures dans les foyers – 10 participants).

3. ADHESION AU SICGFA – GESTIONS DES ANIMAUX ERRANTS

La contribution annuelle de la Ville au SICGFA représente 24 000 € à laquelle vient s’ajouter les interventions mensuelles d’enlèvement des animaux errants sur la voie publique.

4. CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Au regard des pouvoirs de police du Maire, il s’agit de gérer la prolifération des chats errants en menant des campagnes de stérilisation. En 2024, 5 campagnes de stérilisation des chats errants ont été programmées.

5. LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Versement d’une subvention et soutien aux associations : 2 000 euros pour chaque association : Espoir de vivre, Orphelinat de Luna, l’Ecole du chat.

Une campagne de récoltes de dons de produits de première nécessité a été également organisée (remise le 27 novembre 2024)

Accompagner les marcquois dans leurs démarches

Les recettes de l'année 2024 se sont élevées à 290 000 euros environ contre un peu plus de 266 000 prévus au BP 2024, soit environ +9%.

Cette réalisation est le résultat de plusieurs constats :

- une augmentation de la dotation de l'INSEE perçue au titre de la réalisation de la collecte du recensement de la population ;
- une augmentation du nombre de cartes zone bleue résidentielle délivrées ;
- une revalorisation des tarifs des concessions funéraires désormais appliquée chaque année ;
- une enveloppe supplémentaire accordée par l'État dans le cadre de la dotation des titres sécurisés, grâce au Contrat Urgence Titres signé par la Ville en 2023 ;
- des frais d'assemblée multipliés par trois en raison des élections législatives organisées de manière anticipée.

Cette augmentation des recettes est à interpréter en tenant compte des coûts de service que les missions de la direction engendrent et qui s'avèrent être nettement supérieurs aux dotations perçues (organisation de la collecte du recensement et de la tenue des bureaux de vote).

Les dépenses 2024 se sont élevées à 12 623 euros contre 16 900 euros prévus en 2023 au BP 2024.

Outre les économies faites sur l'achat de fournitures par l'utilisation des stocks, la mise en concurrence des entreprises et les changements de fournisseurs, le service a reçu moins de demandes de noces et ou cérémonies que celles estimées ce qui induit cette diminution des dépenses.

Le changement de prestataire pour la reliure des registres n'a pas permis d'entreprendre la restauration d'anciens registres, élément justifiant également moins de dépenses.

Au 31 décembre 2024, les recettes ont été réalisées à hauteur de 109% par rapport au BP 2024 et les dépenses à hauteur de 75% du BP 2024.

Une Ville au service des familles et de la jeunesse

L'année 2024 en quelques chiffres pour la petite enfance et la jeunesse :

Environ 300 petits Marcquois accueillis dans les 172 places de crèche collective municipale.
449 places d'accueil chez 144 assistants maternels

24 places d'accueil dans la maison d'assistants maternels (MAM) « Bulles de savon » et « Les Amis de Marcq'O »

40 places dans la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel financée par la Ville à hauteur de 102 752 € dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (accord cadre de financement CAF).

En complétant avec l'offre privée, la commune propose ainsi 898 places d'accueil pour les 0 - 4 ans (soit un taux de couverture de passé de 86,9 % (en 2018) à 96,7% en 2021 - contre 56,8% de taux de couverture moyen sur le Département du Nord).

2 611 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents en 2024.

Accompagner les familles avec enfants en situation de handicap : 8 enfants en situation de handicap ont été accueillis à la crèche la Buissonnière et 46 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans les accueils de loisirs enfant et adolescents en 2024.

En petite enfance, la CAF co-finance les places de crèches pour un montant de 1 084 087.70 € perçu en 2024 (CTG + PSU). Les familles participent à hauteur de 521 020 € au fonctionnement des crèches.

Pour l'année 2024, les crèches municipales ont pu compter sur un budget de fonctionnement d'un total de 222 400 €, dans lequel ressortent les gros postes suivants :

- Les repas en liaison froide pour les structures Baleine Bleue, Ilôt Câlin et Maison de l'Enfance (105 513 €) (nouveauté à compter de septembre 2023)
- Les couches et la pharmacie : 8 537 €
- Le renouvellement de matériel courant : 18 116 €
- Les structures ont pu renouveler pour 86 750 € de matériel et mobilier divers en investissement.

Pour rappel, la masse salariale dédiée au fonctionnement des crèches s'élève à 1 849 358.52 € ; le reste à charge pour la Ville pour une place de crèche s'élève à 6 772.01 € par place et par an pour la crèche l'Ilot Câlin en 2024 et à 5 310.80€ par place et par an pour la crèche Maison de l'Enfance.

Pour l'ouverture et la gestion de la Buissonnière et la Petite Buissonnière, la Ville a déboursé la somme de 213 359 € pour 2024 : la crèche a accueilli 78 enfants répartis sur les 57 places. 4 enfants en situation de handicap ont été accueillis sur les 10 places dédiées.

Le Relais Assistantes Maternelles a accueilli 263 enfants différents avec leur assistante maternelle (75) ou leur garde à domicile dans 262 ateliers. Pour les ateliers le RPE dispose d'un budget annuel de 5 550€. Dans le cadre de l'agrément CAF du Relais Petite Enfance, les postes des deux Éducatrices de Jeunes Enfants sont co-financés par la CAF à hauteur de 83 095 €.

Pour le service jeunesse, 2 611 enfants ont fréquenté les accueils de loisirs, soit une nette augmentation des effectifs : l'offre en places d'accueil a été maintenue après avoir été augmentée en 2023. L'accueil de loisirs du Pont est accueilli à l'intérieur de l'école voisine, Joséphine Baker, durant les travaux de construction de la nouvelle Maison de Jeunesse.

La CAF du Nord participe au financement des accueils de loisirs avec la prestation de service ordinaire (PSO) et la CTG à hauteur de 491 296 €. Les familles participent à hauteur de 682 412 €.

Les évènements jeunesse ont mobilisé leur public habituel, avec notamment la fête des Allumoirs (12 262€), Chantez Marcq et la Fête du Jeu (3 000 €).

Avec un budget total de fonctionnement de 404 050 €, les accueils de loisirs ont proposé aux enfants des moments de qualité autour du thème des Jeux Olympiques.

Au sein du budget jeunesse, les grands postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Repas en liaison froide : 177 705 €
- Prestations d'animation (sorties, etc.) pour les 10 accueils de loisirs et les maisons de jeunesse : 83 165 €
- petit matériel goûters et activités cuisine : 45 517 €
- nettoyage externalisé de certains sites : 8 370 €
- Transports collectifs pour les sorties : 27 926 €
- Renouvellement de matériel en investissement : 4 907 €

La masse salariale dédiée aux agents jeunesse (titulaires et contractuels) est égale à 2 175 494 € pour l'année 2024.

Pour les adolescents, il est proposé un accueil ado Prends Tes Marques durant les vacances scolaires, pour lequel 304 adolescents différents sont inscrits en 2024. Le dispositif de 10 bourses BAFA et 10 bourses au permis de conduire (contre 50 heures de bénévolat) pour un budget annuel de 10 500 € a retrouvé son public, puisque toute l'enveloppe a été consommée.

Enfin, les associations locales promouvant des offres de service pour les jeunes sont soutenues par la Ville, notamment les mouvements scouts et la ludothèque associative Pigeon Vole, pour un budget de 8 950 €.

Côté projets d'investissement, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite des travaux de reconstruction de la Maison de Jeunesse du Pont (bâtiment mutualisé avec un nouveau restaurant scolaire pour l'école Joséphine BAKER), dont le coût s'élève à 2,3M€ et pour lesquels la Ville a obtenu des co-financements CAF (300 000 € + 20 343 €).

Une Ville solidaire engagée auprès des seniors et des plus fragiles

En 2024, avec son Centre Communal d'Action Sociale, la Ville a renforcé son soutien aux marcquois, notamment les plus fragiles et les plus isolés, et a développé sa politique du bien vieillir à Marcq-en-Barœul.

En effet, la Ville a augmenté son soutien financier au CCAS, par le versement d'une subvention de 1 350 000 €, soit 50 000 € de plus qu'en 2023, et par la mise à disposition de moyens constants valorisés à hauteur de 120 730 €.

Ces moyens financiers complémentaires ont permis de diversifier les animations socio-culturelles en direction des seniors notamment, et de poursuivre des actions stimulantes au domicile de personnes âgées isolées en prévention de leur perte d'autonomie, et qui ont pour but de les encourager à participer aux événements festifs, tels les banquets, afin de rompre leur solitude.

Pour garantir une variété de divertissements qui contribuent à maintenir le lien social, mais aussi de compléter son action sociale générale envers tous les publics, des subventions ont été versées par la Ville aux associations, elles ont augmenté de 20.3% par rapport à 2023 et représentent 13 720 €.

A noter que pour faciliter le quotidien des seniors, pour leur permettre de bénéficier d'informations pratiques concernant les loisirs, le transport, les services, les aides, … un guide « seniors à Marcq-en-Barœul » a été créé en collaboration avec les membres du conseil des seniors, et édité en version papier.

L'éducation de nos enfants

Un programme de requalification des cours : 286 781 €

L'embellissement du cadre de vie des enfants est un des axes forts avec notamment une réflexion engagée sur les transformations des cours des écoles afin d'offrir aux enfants des espaces végétalisés et des espaces ludiques. Après les écoles Niki de Saint Phalle, Françoise Dolto et Charles Péguy pionnières dans le projet de requalification des cours, les écoles Raymond DERAIN, Blaise PASCAL et Léonard de VINCI ont bénéficié d'une assistance à maîtrise d'œuvre qui a permis de mieux cerner les besoins et les attentes des enfants avant la mise en chantier.

L'entretien du patrimoine

La Direction de l'enseignement prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui vise à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves et assure leur sécurité.

Le mobilier scolaire est partiellement et régulièrement renouvelé : 8 500 €.

74 524 € ont été consacrées à la fourniture de produits d'entretien ou à des prestations d'entretien.

Une politique éducative ambitieuse confirmée

La ville continue de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marcquois. **57 691 €** ont été mis à disposition des écoles pour l'acquisition des fournitures scolaires nécessaires au fonctionnement pédagogique des classes et **13 113** € pour le transport des élèves.

4 écoles ont été équipées de tablettes numériques d'une valeur de 72 000 € afin de prolonger et confirmer l'expérience de la classe mobile. Ces nouvelles tablettes viennent compléter le parc existant.

Une carte cadeau d'une valeur de 15 € à faire valoir à la librairie « La Forge » (8 870 €) et une journée d'activité sur la côte d'Opale ont été offerts à chaque élève quittant le premier degré pour rejoindre le cursus du secondaire (15 057 €).

Les projets de classe de découverte portés par les enseignants ont bénéficié de subventions à hauteur de 13 897 €.

L'Ecole Européenne Lille Métropole Jacques Delors **503 511 €**

- Fournitures spécifiques au bilinguisme 38 475€
- Mise à disposition d'ATSEM 153 876€
- Subvention à l'APE pour la gestion des temps périscolaires 172 000€
- Fluides et entretien 139 257€

La MEL participe à hauteur de 50% aux présentes dépenses de fonctionnement.

Un service de restauration innovant : 551 832 €

La conception de menus basée sur des produits de qualité, de saison, local est un des axes forts de la politique de la Ville en matière de formation au goût. Les menus proposent dorénavant plus de 50% de produits dits de qualités (labellisés et Bio), frais, de saison dans le respect des principes du développement durable et de l'équilibre alimentaire, des produits issus très majoritairement d'éleveurs, de maraichers, de producteurs régionaux. La ville propose aux enfants un repas équilibré et entièrement « bio », chaque semaine.

Une partie des éléments d'office est régulièrement remplacée selon un PPI (6 123 €) et l'ensemble des cuisines est suivi par un contrat de maintenance (10 300 €).

Les établissements privés : 1 521 104 €

La Ville soutient les établissements d'enseignement privé par l'intermédiaire du forfait d'externat et l'accompagnement des élèves dans les projets pédagogiques développés par la Ville.

Les accords de réciprocité en matière scolaire

La ville a versé 48 132 € et perçu 44 476 €.

Les recettes s'établissent à 1 243 988 € avec la perception d'une redevance de 920 195 € pour les services périscolaires (garderies, études et restauration scolaire).

Une politique sportive volontariste

En 2024, la ville a poursuivi sa politique volontariste pour la promotion des activités physiques et sportives et de la santé.

SPORTS

La Direction des Sports a bénéficié d'un budget de fonctionnement de 948 909 euros pour le chapitre des dépenses et de 470 032 euros pour le chapitre des recettes. hors masse salariale, soit un déficit de 478 877 euros. La Ville a par ailleurs investi 226 330 d'euros dans la réfection et/ou création d'équipements sportifs et achat de matériel sportif.

Ces moyens financiers, conjuguées aux ressources humaines et logistiques disponibles, ont permis de poursuivre les actions de promotion du sport sur la ville, de garantir un soutien au monde sportif local et de continuer à développer et entretenir le patrimoine sportif.

Une promotion des activités physiques et sportives (APS) active et volontariste

- Maintien de l'aide technique et logistique pour l'enseignement de l'EPS à l'école
  - Par la mise à disposition de 8 éducateurs territoriaux, techniciens qualifiés, agréés par l'Education Nationale, pour 11 écoles élémentaires marcquoises.
  - Par la prise en charge des transports (78 781 €) et la mise à disposition d'équipements.
- Continuité des activités sportives municipales habituelles
  - École d'orientation sportive, initiation aux APS pour jeunes de 4 à 10 ans : 177 adhérents
  - École municipale de boxe, initiation à la boxe pour jeunes de moins de 18 ans : 146 adhérents
  - Sport famille, découverte des APS en famille : 100 marcquois/ses par week-end
  - Jardin aquatique, découverte des activités aquatiques pour enfants de 4 à 6 ans : 40 enfants
  - Séances d'aquagym senior : 40 personnes
  - Leçons collectives de natation : 600 personnes (540 enfants et 60 adultes)
  - 152 141 entrées à la piscine municipale.
- Organisation de manifestations sportives
  - Salon du Sport et de la Santé (39 associations/4 000 visiteurs)
  - Course de trottinettes « Trott in Marcq » : 250 enfants
  - 34ème Semi-marathon de Marcq-en-Barœul : 3 215 participants
  - Site d'entrainement pour les compétitions Basketball et Handball des JO Paris 2024 (accueil d'une vingtaine d'équipes nationales, féminines et masculines aux salles Herzog et Mazeaud).

Un soutien important aux associations sportives locales

- Hausse du soutien Financier :
  - par des subventions annuelles de fonctionnement. L'enveloppe budgétaire allouée aux associations a été maintenue par rapport à 2023 (399 050 € pour 27 associations sportives)
  - par des subventions exceptionnelles concernant des actions rayonnantes pour la Ville et le sport de Haut Niveau. 199 800 € ont été attribués pour 12 associations sportives (+34 200 € soit +20,5%)

- Une aide Logistique :
  - par la mise à disposition d'équipements sportifs et de matériel
- Un accompagnement Technique :
  - par le détachement d'agents municipaux en fonction des directives gouvernementales pour la pratique du sport. Mise à disposition de 5 agents à raison de 10h/semaine pour 5 associations sportives.

Un patrimoine sportif de qualité, en constante évolution

- Garantie des conditions d'hygiène et de sécurité optimales
  - 260 équipements sportifs ont subi les contrôles réglementaires.
  - 9 400 heures de nettoyage des bâtiments sportifs effectuées d'une part par les agents municipaux et par 2 sociétés privées (152 000 €) d'autre part.
- Un patrimoine sportif qui se rénove, qui se développe en fonction des nouvelles pratiques et qui s'oriente vers de nouveaux modes de fonctionnement liées à la transition écologique

Création :

- Un ensemble de vestiaires au Stade Niquet (131 000 €)

SANTÉ

La Direction de la Santé a bénéficié d'un budget de 10 035 € (5 941 € en fonctionnement et 4 094 € en investissement). Ces ressources ont été utilisées pour l'achat et l'entretien de défibrillateurs automatiques, de matériel sportif pour les activités sport santé et pour soutenir le monde associatif.

Une promotion des gestes qui sauvent à destination de tous

- Mise en accessibilité 24h/24h de 90% des 54 défibrillateurs sur le territoire marcquois
  - Installation de 2 nouveaux défibrillateurs (salle Saint Exupéry, paroisse Saint Jean 3 400€)
  - Entretien des défibrillateurs, Changement des électrodes (3 941 €)
  - Organisation de Formations à l'usage des défibrillateurs pour tous publics, 160 personnes formées
  - Sensibilisation aux gestes qui sauvent pour l'ensemble des Cm1 et Cm2 des écoles publiques, 25 classes, 600 élèves sensibilisés

Des activités Sport Santé

- Sport-Santé sur ordonnance, programme d'APS pour personnes atteintes d'Affection Longue Durée. 164 patients
- Marcq-en-Forme, programme d'APS pour tout public. 147 adhérents.

Un soutien aux associations sportives locales

- Subventions annuelles de fonctionnement. L'enveloppe budgétaire allouée est de 1 000€ pour 4 associations.

Une permanence du centre de planification

- Location d'une salle au centre social (1 000€).

La culture & le patrimoine

En 2024, la Ville de Marcq-en-Barœul s'est attachée à proposer aux Marcquois et aux Marcquoises une programmation culturelle accessible et éclectique et des activités artistiques variées autant que qualitatives.

La Direction de la Culture et du patrimoine a bénéficié d'un budget de 822 305 € en section fonctionnement (hors masse salariale) et d'un budget de 143 223 € en section investissement, notamment pour l'achat d'instruments de musique pour le Conservatoire, l'équipement nécessaire aux expositions à la galerie du Minorelle ainsi que pour le renouvellement et le développement du matériel nécessaires aux 3 théâtres (Théâtre Charcot, théâtre du Colisée et théâtre de la Rianderie).

Ces moyens financiers, conjugués aux ressources humaines et logistiques disponibles, ont permis d'offrir aux Marcquois et aux Marcquoises une politique culturelle riche et accessible à tous, de continuer à développer et entretenir le patrimoine culturel de la Ville et de soutenir les activités associatives grâce à la mise à disposition de locaux et la sanctuarisation du montant de leurs subventions (100 000 €).

Les recettes de la Direction de la Culture et du Patrimoine ont fortement augmenté (372 534 € en 2024). Cette hausse s'explique notamment par l'obtention de subventions extérieures (23 000 €), par un meilleur taux de remplissage des salles de spectacle, par la création de nouvelles offres en lien avec le rock, ainsi que par une hausse du nombre d'élèves inscrits dans les 64 ateliers de pratiques artistiques proposés aux Marcquois et aux Marcquoises chaque semaine.

La qualité des expositions et les efforts en matière de médiation ont permis de consolider les bons résultats de fréquentation de la galerie d'exposition du Minorelle tout en proposant à la galerie de la Corderie des expositions d'artistes locaux de grande qualité. A titre d'exemple ; l'exposition consacrée à Sempé et ses amis a attiré 13 000 visiteurs.

Parallèlement, les services de la Direction des affaires culturelles et du patrimoine ont poursuivi leurs actions au cœur des établissements scolaires publics et privés : 5 000 élèves des écoles primaires ont bénéficié de projets culturels ou patrimoniaux, la classe à horaires aménagés en musique s'est pleinement déployée au collège du Lazaro, les partenariats, notamment le Festival libre regard, se poursuivent au sein des lycées Kernanec et Mongy.

La simplification administrative mise en place pour les ateliers de pratique artistique a permis de simplifier l'accès aux informations et les paiements pour toutes les familles inscrites aux ateliers du théâtre école, aux cours de Petit Prince ou au Conservatoire.

Pendant la durée des travaux d'extension et de rénovation du Conservatoire, les enseignements en musique se sont étendus sur 3 nouveaux sites : le théâtre Colisée, la salle de répétition du Pont des Arts et l'Espace Brueghel.

Les nouveaux choix en matière de communication culturelle ont porté leurs fruits. Les Marcquoises et les Marcquois ont notamment profité de la clarification de l'offre en matière de pratiques artistiques (64 ateliers/semaine). De même, pour la présentation de l'ensemble des spectacles et expositions sur un an, au lieu de 6 mois auparavant.

Enfin, grâce à sa programmation toujours plus ciblée et adaptée, le Cinéma le Pont des Arts a fidélisé sa clientèle et ne cesse d'attirer de nouveaux spectateurs.

Les autres activités du Pôle Vie de la Cité

ANIMATION DE PROXIMITÉ

Un accompagnement de la Ville auprès des associations

Le budget 2024 s'élevant à **21 996 €** a permis d'organiser les évènements qui ponctuent la vie de la cité et particulièrement la vie dans les quartiers.

La Ville a toujours à cœur d'être aux côtés des partenaires associatifs en les soutenant logistiquement et financièrement par le versement de subventions.

►Montant **6 750 €** (soit + d'un quart du budget total) alloué aux subventions pour les associations d'animation de quartier.

En 2024, la Ville de Marcq-en-Barœul a poursuivi son accompagnement auprès du tissu associatif, particulièrement lors d'évènements comme les **vides greniers :** 10 vides greniers ont pu être à nouveau organisés sous une météo plus ou moins clémente et ont attiré un très grand nombre de visiteurs.

La **Fête du Parc Valmy**, avec pour cette édition 2024 l'inauguration du kiosque à musique dans le parc, a attiré un public familial malgré une météo pluvieuse, la Ville renforce toujours l'animation en offrant un spectacle sur cette fête de quartier.

Les fêtes calendaires proposées par les associations d'animation de quartier telles que :

Les chasses aux œufs : 6 dans les quartiers du Buisson, des Hautes-Loges, du Plouich, du Pont Courroy, du Croisé et du Pont.

Les fêtes de St Nicolas (comme les années précédentes) dans les quartiers des Hautes-Loges, du Buisson, du Croisé, du Plouich ou encore au Pont Courroy. Ces fêtes revêtent des formats différents en proposant aux enfants du quartier spectacle, goûter, animations, remise de cadeaux.

Les fêtes de la chandeleur, les carnavals etc ont également été organisés par des associations de quartier, au Quesne, au Pont, au Plouich, au Buisson.

Enfin, on se rend compte que les associations de quartier proposent de nouvelles activités pour les familles (soirée jeux de société / karaoké), fête des familles, braderie de jouets qui sont couronnées de succès à chaque fois. Pour exemple, les bénéfices des soirées jeux de société permettent aux associations de quartier de mettre en place d'autres projets culturels.

Les **Fêtes des Voisins**. On dénombre plus d'une trentaine de fêtes des voisins qui se sont déroulées de la mi-mai à mi-septembre avec des habitués mais aussi de nouvelles demandes. Dans le cadre de la transition écologique, le kit de communication a été repensé pour proposer uniquement des invitations sous forme de cartes postales.

VIE ASSOCIATIVE

Concernant Le Marché de Noël Associatif à l'Hippodrome, un groupe de travail a mené une réflexion en proposant un renfort sur la décoration, et une ambiance esprit de Noël, en partenariat avec nos associations marcquoises et de nombreuses animations pour le plus grand plaisir du public.

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Le budget consacré aux Solidarités Internationales s'élève à **3 485 €** dont 1 200€ sont prévus pour le versement de subventions à 5 associations.

L'année 2024 a permis de retrouver en novembre la Semaine de la Solidarité Internationale avec les acteurs de ce secteur qui se regroupent pour proposer aux Marcquois une vente solidaire qui a connu un très beau succès encore cette année, ainsi que la Fête aux Huîtres proposée par Marcq-Madagascar durant le 1er week-end de décembre qui a aussi battu des records d'affluence.

Ces manifestations mettent en lumière l'action de fond de ces associations qui œuvrent dans le domaine de la coopération internationale.

Pour cette année 2024, l'association Les Amis d'Antélias a renouvelé son opération d'un repas solidaire en lien avec le restaurant libanais « le Bleu » installé au Minorelle (50 personnes étaient présentes).

► Pour nos associations humanitaires, il est très important de pouvoir organiser leurs animations telles que la vente solidaire ou encore la fête aux huitres qui permettent de pouvoir récolter des fonds afin de poursuivre leur action humanitaire dans les pays du tiers-monde.

RELATIONS INTERNATIONALES

L'année 2024 a été marquée par le **60ème anniversaire de jumelage** entre la ville de Marcq-en-Barœul et celle de Gladbeck dont le budget total s'élève à **5 845 €** comprenant l'invitation d'une délégation allemande et le déplacement d'une délégation marcquoise à Gladbeck.

Ces 2 temps forts ont été organisés lors des 13 et 14 juillet à Marcq-en-Barœul et à Gladbeck à l'occasion de la Fête la pomme début septembre, permettant de mutualiser des frais de personnel et de réaliser des pistes d'économies. Le reste du budget consacré aux Relations Internationales a été utilisé pour recevoir une délégation anglaise à l'occasion des cérémonies du 11 novembre.

ASSOCIATIONS DE JUMELAGE / PROMOTION DE LA CITOYENNETE EUROPEENNE

Le budget alloué en 2024 s'élève **à 8 347 €**, dont 50% correspond aux subventions versées aux associations du Pôle de langues dont Instants Latins. Également 2 subventions exceptionnelles ont été attribuées au Collège du Lazaro dans le cadre d'un échange de collégiens à Poggibonsi, notre ville jumelle en Italie, puis l'association des Amis de Poggibonsi a reçu un soutien financier de la ville dans le cadre d'un déplacement à Soupir en juin dernier.

Enfin, la promotion de la citoyenneté européenne est mise à l'honneur plus particulièrement à l'occasion de la **Semaine Européenne** qui prévoit des actions vers les publics scolaires, des actions culturelles et des rencontres entre jeunes.

En 2024, le partenariat constructif avec des associations européennes et la disponibilité de nombreux bénévoles ont permis de limiter les frais de ces actions pédagogiques.

L’égalité femmes-hommes

En 2024, la délégation Egalité Femmes/Hommes a poursuivi ses actions pour promouvoir la place des femmes dans toutes les sphères de la société et lutter contre les inégalités et les violences qu’elles subissent, en s’adressant aux femmes de tous âges.

Le partenariat avec l’association FACE MEL sur la lutte contre les stéréotypes en matière d’orientation scolaire et professionnelle a été reconduit. Le collège des Rouges Barres bénéficie du dispositif « les filles ont le sens de l’orientation » et « les garçons déconstruisent l’orientation ». Ces actions, s'adressent aux jeunes de 4ème pour réfléchir sur leur orientation professionnelle et offrent un accompagnement dans la définition d'un projet. Des ateliers et des visites d’entreprises sont animés par des marraines issues du monde professionnel. Une subvention de 7 200 € a été attribuée à l’association FACE MEL.

Tout au long de l’année, le Centre d’Information des Droits des Femmes et des Familles a assuré des permanences juridiques hebdomadaires en mairie, permettant aux femmes et aux familles de faire valoir leurs droits. La subvention octroyée au CIDFF a été de 4 000 €.

Un partenariat est en cours de formalisation avec le CIDFF dans le cadre de la mise en place effective d’un logement dédié pour l’accueil des femmes victimes de violence. La somme de 3 670 € a été utilisée pour l’achat de petits équipements du logement.

En novembre, une réunion de sensibilisation et d’information sur le dispositif « Demander Angela » a été dispensée par le CIDFF à l’attention des commerçants adhérents. Le coût de cette action s’élevant à 350 €.

La Ville a poursuivi son engagement en matière d’égalité Femmes-Hommes en organisant plusieurs actions de sensibilisation et d’information notamment lors de la Journée internationale des droits des femmes (8 mars), octobre rose et la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre). Le coût global de ces « temps forts » s’élève à 1 707,98€.

La politique de la ville

Dans le cadre de la préfiguration du futur contrat de ville « Quartiers 2030 », la Ville de Marcq-en-Barœul a poursuivi en 2024 ses actions en direction des habitants du quartier de la Briqueterie, en cohérence avec les priorités identifiées à l'échelle locale : la réussite éducative, l'accès à l'emploi, la cohésion sociale et la lutte contre l'isolement et les inégalités d'accès aux droits.

L'année 2024 a marqué une étape importante avec le lancement du Programme local de Réussite Éducative (PRE), désormais coordonné par la Ville, en lien avec le CCAS et l'ensemble des partenaires sociaux, éducatifs et associatifs du territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions structurantes ont été consolidées ou reconduites.

Dans le cadre du Programme de Réussite Educative :

La Ville a mis en œuvre une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) dans le cadre du PRE. Ce travail partenarial a permis la coordination de parcours individualisés pour des enfants du quartier, en articulation avec les services sociaux, l'Éducation nationale et les associations. La mission de référente de parcours, portée par la Sauvegarde du Nord, a été renouvelée. Elle a permis un accompagnement fin et individualisé des situations, en lien avec les familles. La Ville a participé à hauteur de 17 473,50 €.

L'action « Amélioration du climat scolaire » à l'école C. Péguy, également mise en œuvre par la Sauvegarde du Nord, a été poursuivie. Elle s'est appuyée sur des temps d'accompagnement en petits groupes, favorisant un meilleur climat de classe et des relations plus apaisées. Le soutien financier apporté par la Ville a été de 7 683 €.

Une action de sophrologie, portée par le CCAS, a également permis de proposer des séances parents/enfants centrées sur le bien-être et la gestion des émotions. Le coût de cette action s'est élevé à 1 575 €.

Dans le cadre de la politique de la ville :

Deux clubs Coup de Pouce ont été proposés à des enfants repérés en fragilité scolaire : un Club Lecture Écriture (CLE) pour des enfants de CP de l'école Péguy et un Club Langage (CLA) pour des élèves de grande section de l'école maternelle Dolto. Ces actions ont permis de travailler les apprentissages de base dans un cadre rassurant et valorisant. Elles ont été financées à hauteur de 3 703,50 €.

Sur le champ de la parentalité, le Centre Social a reconduit le « Café des parents » comme espace d'échange, de soutien et de conseil. Ce dispositif a été complété par des conférences thématiques, une sortie éducative et un mini-séjour familles. La Ville a soutenu cette programmation à hauteur de 4 500€.

Le projet éducatif mené par le Centre Social en direction des jeunes du quartier a également été reconduit. Il a permis la mise en œuvre de nombreuses actions éducatives pendant les vacances scolaires : activités sportives, culturelles, sensibilisation au harcèlement, à la santé mentale, égalité filles/garçons. Ce projet, coconstruit avec les jeunes et leurs familles, a été soutenu à hauteur de 4 344€.

L'année 2024 a aussi vu la deuxième année pleine du projet OPUS (Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale), porté par la MEL. Ce dispositif a permis à dix enfants du quartier de bénéficier d'un apprentissage collectif d'un instrument, dans une démarche à la fois artistique et éducative. La Ville a contribué à ce projet à hauteur de 6 000 €.

Le club de rugby de l'Olympique Marcquois Rugby (OMR) a reconduit l'action « Mercredis de l'hippodrome », qui associe des temps de pratique sportive à des activités éducatives et culturelles. Des jeunes du quartier de la Briqueterie y ont été intégrés, favorisant ainsi leur inclusion par le sport. Cette action a été financée à hauteur de 5 000 €.

Sur l'axe de l'insertion, le projet AccESS Emploi, porté par le Centre Social, a poursuivi son accompagnement des habitants rencontrant des freins à l'emploi. La Ville a alloué un budget de 14 500€ pour cette action d'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre du partenariat avec le club de prévention FCP, la subvention de fonctionnement a été maintenue à hauteur de 25 000 €, avec une part variable liée aux objectifs. Par ailleurs, le projet « Réalisateur en herbe », qui permet à des jeunes de s'exprimer à travers la réalisation de courts-métrages, a été de nouveau soutenu à hauteur de 1 800 €. Cette action permet à des jeunes participants de s'exprimer au moyen de l'outil vidéo et de réaliser un court métrage sur une thématique qu'ils ont choisie à partir de préoccupations et questionnements qui touchent à leur vie quotidienne. Ce projet vise notamment à favoriser l'esprit critique et l'analyse des informations véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux.

Sur l'axe de la cohésion sociale, le conseil citoyen a été doté d'une subvention de fonctionnement de 300 € afin de permettre la réalisation d'animations sur le quartier, portées par les associations et les habitants notamment des goûters à l'occasion de chaque période de vacances scolaires et le repas de quartier.

Quelques achats liés au repair café, aux déjeuners du groupe animation etc ont engendrés quelques dépenses d'un montant de 1 300 €.

En fin d'année, le réveillon de Noël solidaire a permis de réunir une centaine de convives dans les locaux de Cuisine Mode d'Emploi autour d'un bon repas et d'une animation musicale. (Coût hors frais de personnel 3 000 €).

Le logement

Dans le cadre de la résorption de la carence de la Ville en logements sociaux, le service Habitat a accompagné les bailleurs dans la formalisation et la réalisation de leurs projets. Une subvention d'équilibre de 270 000 € a été attribuée au bailleur Habitat Hauts de France pour la réalisation de 27 logements locatifs sociaux au 412 rue des Rouges Barres. La Ville a par ailleurs cédé le 112 rue de Menin à la SA HLM Logis Métropole, cession valorisée à 244 238,43 €. Ces financements seront pris en compte dans le calcul des pénalités SRU futures.

Carencée, la Ville s'est acquittée en 2024 d'une pénalité SRU d'un montant de 223 675 €.

L’innovation numérique au cœur de la Ville

En 2024, de nombreux projets structurants ont été conduits, parmi lesquels figurent :

Renforcement de la cybersécurité

La Ville a intensifié ses efforts en matière de cybersécurité en collaborant étroitement avec des entreprises spécialisées. Plusieurs actions majeures ont été engagées :

- Supervision continue, 24h/24 7j/7 de la solution EDR par des experts, garantissant une protection proactive contre les menaces via l’analyse comportementale.
- Renforcement de la sécurité de l’Active Directory : nettoyage des anciens comptes utilisateurs et serveurs obsolètes pour réduire les vulnérabilités.
- Élaboration d’une Politique de Sécurité du Système d’Information (PSSI), accompagnée de la création d’un comité dédié. Les premières mesures ont porté sur la sécurisation physique des salles sensibles et l’optimisation des droits d’accès.
- Organisation régulière de campagnes de phishing simulé pour sensibiliser les agents, soulignant l’importance de l’implication de chacun.
- Actualisation de la charte informatique afin d’y intégrer les nouveaux usages et outils numériques.

Sécurisation de l’espace public

Dans le cadre de la protection des espaces publics, le réseau de vidéoprotection a été étendu pour atteindre 315 caméras, dont 10 dispositifs dédiés à la lecture automatisée des plaques d’immatriculation.

Modernisation des outils numériques internes

La solution de téléphonie IP a été remplacée par un système plus moderne, offrant une meilleure ergonomie, des fonctionnalités collaboratives (visioconférence, messagerie instantanée), et une sécurité renforcée. Cette solution intègre également des outils d’intelligence artificielle (résumés automatiques, transcription vidéo, aide à la rédaction) et facilite la convergence fixe/mobile. Cette transition s’accompagne d’une rationalisation du parc de lignes téléphoniques.

Le réseau Wi-Fi a été entièrement reconfiguré sur l’ensemble des sites municipaux afin d’en améliorer la couverture, avec l’intervention sur 60 bornes Wi-Fi.

Transition numérique dans les écoles

- Déploiement de 90 tablettes numériques à destination des élèves.
- Mise en place d’un serveur centralisé et d’une segmentation du réseau afin de renforcer la sécurité informatique dans les établissements scolaires.

Le cadre de vie et la qualité urbaine de la Ville

Opérations

- La rénovation de l'ancienne salle de sports s'est achevée au dernier trimestre. La construction de la 2ème salle de sports se poursuit tout au long de l'année 2024 pour un achèvement au 1er semestre 2025. L'ensemble sera équipé de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité et d'un dispositif de géothermie pour le chauffage.
- La construction de la MJ du Pont associée à un espace restauration pour l'école avec une volonté de créer un bâtiment vertueux pour l'environnement avec une notion bas carbone et énergie passive se poursuit.
- L'extension du conservatoire, construction d'un bâtiment de 500 m² positionné en fond de jardin de l'école de musique relié par un patio, permettra à la fois de répondre à la capacité de la structure mais aussi de mettre aux normes PMR cette dernière.
- Les travaux de l'école Marie Curie (réhabilitation lourde avec isolation et pose de panneaux solaires photovoltaïques et démolition de la verrière) sont réceptionnés.
- La ferme aux oies, création d'un aménagement de sécurité accompagné d'une clôture périphérique ainsi que l'installation de 2 tourniquets sur l'entrée de la ferme aux oies et la halle sportive et rénovation du parking.
- Parc Saint Paul, réaménagement complet du parc suite à la désinstallation de l'école européenne.

Entretien et gestion du patrimoine

Outre les rénovations importantes engagées dans les écoles, la Ville continue son programme sous la forme d'un agenda programmé qui permettra, à terme, de mettre en conformité PMR l'ensemble des bâtiments municipaux.

Campagne d'économie d'énergie avec régulation, isolation, traitement LED et pose de vannes thermostatiques dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Espaces verts

- Végétalisation de la rue de Menin (tronçon compris entre les rues Gabriel Péri et du Lazaro (46 arbres, 1 700 charmilles et 20 000 bulbes de jonquilles) – en partenariat avec la ville de Marquette lez Lille
- Végétalisation de la rue Nationale (tronçon compris entre le boulevard Clemenceau et le pont de la Marque – 15 arbres)
- Rue de Baroeul (107 arbres)
- Rue du Collège (77 arbres)
- Rue du Docteur Charcot (26 arbres)
- Rue Bonduelle (13 arbres)
- Parc Saint Paul / square d'Ealing (75 arbres)

- Création de forêts urbaines :
    - Rue Léon Collet (113 arbres)
    - Rue du Docteur Ducroquet (20 arbres)
    - Rue de la Fraternité (8 arbres)
    - Boulevard Clemenceau (20 arbres)
    - Rue Montgolfier (25 arbres)

Domaine public

La Ville termine son programme de rénovation de l'éclairage public en remplaçant les sources au sodium par des sources LED, nettement moins énergivores en intégrant des programmations de réduction de puissance.

En partenariat avec la MEL

Travaux d'enfouissement des réseaux par la Ville et de reconstruction des voiries par la MEL :

- Rues du Collège et Henri-Robert Neu
- Rue du Docteur Charcot
- Rue de Rouges Barres (abords passerelle)
- Rue de Menin (tronçon compris entre la rue Gabriel Péri et la rue du Lazaro)

Réfection de tapis de chaussée :

- Boulevard Clemenceau (tronçon compris entre la rue du Docteur Charcot et l'avenue de la République)
- Boulevard Clemenceau prolongé (tronçon compris entre l'avenue de la République et la rue de la Pilaterie)
- Rue de Champagne
- Allée des Chênes (+ trottoirs)
- Avenue Calmette (+ trottoirs)
- Chemin de la Campagnerie
- Rue Paul Blondeau

Réfection du revêtement de la voie piétonne et cyclable

- Allée des Troènes (tronçon reliant l'avenue Poincaré et la rue de la Petite Hollande)

Réfection de trottoirs :

- Square d'Ealing

Aménagement cyclable :

- Rue Nationale (tronçon compris entre le boulevard Clemenceau et le pont de la Marque

Travaux concessionnaires :

Renouvellement du réseau d'eau potable – SOURCEO :

- Chemin de la Beuvrecque (tronçon compris entre la rue Albert Bailly et l'avenue du Hautmont)
- Rue de Menin (tronçon compris entre la rue des Lilas et le rond-point de la RNO + la rue des Lilas (tronçon compris entre la rue de Menin et la rue des Aubépines
- Pont Courroy

Renouvellement du réseau gaz – GRDF :

- Allée des Chênes et allée des Ormes

- Avenue Marin la Meslée
- Rue Louis Delos

Renouvellement du réseau du réseau basse tension – ENEDIS :

- Rue Robert Schuman (tronçon compris entre la rue de l'Abbé Bonpain et l'entrée des jardins familiaux
- Domaine du Château Rouge

Les moyens humains internes au sein de la Ville de Marcq-en-Barœul

Au cours de l'année 2024, des axes de travail des pôles et des projets ont été menés à bien :

La gestion du statut, des rémunérations et des carrières des agents

- La mise en œuvre des réformes statutaires et la gestion des situations administratives de carrière et de paie
- L'augmentation du point d'indice
- La revalorisation des grilles indiciaires
- La mise en œuvre de la revalorisation du régime indemnitaire des agents
- La gestion des carrières des agents titulaires de la Ville et du CCAS (Avancement d'échelon, avancement de grade et promotion interne)
- L'élaboration de tous les contrats et arrêtés (plus de 2000 actes)
- Le versement de l'indemnité de précarité aux agents contractuels,
- La gestion de la paie et de toutes ses composantes tels le prélèvement à la source ou la DSN mensuelle (Déclaration Sociale Nominative)
- La gestion de la paie des élus
- Dans le contexte de cette application règlementaire, la Ville a le souci de la rigueur, du respect des échéances et des délais pour la trésorerie et pour le traitement des situations individuelles, malgré le nombre d'agents et de situations spécifiques.
- La gestion de 19 dossiers de retraite et 3 dossiers de retraite progressive, prenant en compte la récente réforme.

L'emploi, les compétences et la communication interne

Recrutement :

L'organisation de 66 procédures de recrutements :

- 20 mobilités internes sur postes permanents ;
- 46 mobilités externes sur postes permanents dont 19 CDD de remplacement sur postes permanents ;
- Le recrutement de 3 nouveaux apprentis ;

Formation :

- Pour la Ville et le CCAS, 428 agents sont partis en formation (148 hommes et 280 femmes) et 1 062 actions de formation en cours dont 660 réalisées.
- Réactualisation du règlement de formation.

Une priorité a été maintenue pour la mise en place des formations Hygiène et Sécurité conformément au plan de formation. Un suivi soutenu des formations obligatoires pour la police municipale est à souligner. De même, un suivi soutenu s'agissant des formations liées au repositionnement professionnel.

Stages et demandes d'emploi :

337 demandes de stages ont été formulées et 84 ont été validées.

213 demandes d'emplois ont été traitées : 55 émanant de marcquois et 158 émanant de non marcquois.

L'accompagnement des agents :

88 agents reçus dans le cadre d'un entretien individualisé pour des demandes de mobilité, de conseil en formation et d'évolution professionnelle.

51 agents reçus pour des raisons médicales (reprise après arrêt de travail, reclassement et repositionnement).

Actions menées à l'intention des agents et politique sociale

La masse salariale est certes conséquente, au regard des dépenses règlementaires, mais il est important de souligner le volontarisme de la Ville dans le budget consacré aux actions menées envers les agents :

- Elle accorde une importance toute particulière aux avancements de grade et aux promotions internes.
- Elle a procédé à une revalorisation significative du régime indemnitaire des agents.
- La mise en œuvre de la convention de participation au titre de la prévoyance qui a été anticipée, alors qu'elle ne sera rendue obligatoire qu'en 2026
- Les prestations d'action sociale en faveur des agents et de leurs conjoints ont été revalorisées.
- L'attribution d'une allocation pour enfants handicapés.
- La mise en œuvre du dispositif de don solidaire de jours de repos qui permet à un agent de d'être présent aux côtés d'un enfant malade.
- Une subvention de 200 000 euros au COS pour le soutien des actions en direction des agents.

La formation :

- Le budget consacré à la formation dispensée par CNFPT a été de 160 518 euros
- Le budget attribué aux formations obligatoires et payantes a été de : 133 418 euros
  (Dont 55 820 euros au titre de l'hygiène et la sécurité et 7 500 euros pour le Compte Personnel de Formation)
  Ce sont donc plus de 293 936 euros qui ont été consacrés à la formation.
- 1 406 actions de formation et la participation de 438 agents (154 hommes et 284 femmes) sont recensées :
  - 310 : catégorie C
  - 82 : catégorie B
  - 46 : catégorie A
- Le suivi soutenu des formations obligatoires pour la police municipale et les formations hygiène et sécurité est à relever.

Les principales actions relatives à la santé prévention et la santé :

- Gestion de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT), qui remplace le CHSCT. 3 réunions en 2024
- L'établissement du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail RASSCT 2023
- La mise en œuvre d'un groupe de travail « Mobilité ; Repositionnement ; Absentéisme »
- Accompagnement du service de médecine préventive. Nouvelle organisation des visites (435 visites médicales), des Actions en Milieu de Travail (AMT), la proposition de la vaccination antigrippale.
- Gestion des dossiers des agents dans le cadre du Conseil Médical. Des dossiers toujours plus nombreux, et qui requièrent toujours plus de technicité.
- Mise en œuvre et gestion au quotidien de la convention de participation au titre de la Prévoyance (maintien de salaire)
- Equipements de Protection Individuelle (EPI) : rappel aux agents de leurs obligations s'agissant du port et du nettoyage des équipements fournis.
- Poursuite des actions en lien avec le handicap : accompagnement des agents, aménagement de postes, équipements spécifiques et ergonomiques.
- Plan canicule (distribution d'eau, de casquettes et de lunettes teintées, et aménagements d'horaires pour les services plus exposés)
- La poursuite des formations obligatoires en hygiène et sécurité (habilitation électrique, CACES, secourisme …)
- Mise à jour du document unique

Près de 62 000 euros ont été mobilisés pour l'acquisition et le nettoyage des EPI (Equipement de Protection Individuelle), l'acquisition de produits pharmaceutiques et d'équipements ergonomiques.